COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2016

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 janvier 2016 A 19 HEURES EN MAIRIE

Monsieur Philippe DUQUESNOY, Maire de HARNES, a, en vertu du Code général des collectivités territoriales, réuni le Conseil municipal en Mairie, en session ordinaire le 27 janvier 2016 à 19 heures, par convocation du 19 janvier 2016, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour exposé dans le rapport préalable remis à chaque membre du Conseil Municipal.

Monsieur le Président: Et bien, Mesdames, Messieurs, bonsoir, je déclare ouverte la séance de Conseil municipal ordinaire de ce mercredi 27 janvier. Cela dit, je vous propose Valérie PUSZKAREK, en tant que secrétaire, s'il n'y a pas d'objections. Il n'y en a pas. Valérie, je te demande de faire l'appel. Sachant que 4 personnes du Conseil municipal, vers 20 heures 10, quitteront le Conseil municipal pour une mission, pour une MIG, comme je l'ai appelé, Mission d'Intérêt Générale. Ils quitteront donc vers 20 heures 10, Sabah YOUSFI, Jeanne HOUZIAUX, Carole GUIRADO ainsi que Jean-Pierre HAINAUT. Les pouvoirs commenceront donc à partir de 20 heures 10, s'il n'y a pas d'objections une nouvelle fois. Valérie, je te prie de faire l'appel.

Valérie PUSZKAREK: Merci Monsieur le Président.

ETAIENT PRESENTS:

Philippe DUQUESNOY, Maire,

Dominique MOREL, Jean-François KALETA, Annick WITKOWSKI-BOS, Valérie PUSZKAREK,

Joachim GUFFROY, Adjoints au Maire,

André GUELMENGER, Maryse ALLARD, Nelly MOUTON, Fabrice LALY, Dominique HUBER, Anne-Catherine BONDOIS, Noëlle BUCZEK, Fabrice GRUNERT, Gérard MATUSIAK, Marianne THOMAS, Jean-Marie FONTAINE, Chantal HOEL, Guy SAEYVOET, Véronique DENDRAEL, Anthony GARENAUX et Guylaine JACQUART, Conseillers municipaux.

PRESENTS JUSQUE 20h10:

Sabah YOUSFI, Jean-Pierre HAINAUT, Jeanne HOUZIAUX, Carole GUIRADO.

ABSENT AVEC POUVOIR:

Lydie WARCHALOWSKI pouvoir à Philippe DUQUESNOY

Eric CAMBIER pouvoir à Annick WITKOWSKI-BOS

Daniel DEPOORTER pouvoir à Joachim GUFFROY

Jean-Luc DAUCHY pouvoir à Dominique HUBER

Abdelhaq NEGGAZ pouvoir à Jean-François KALETA

Nadine SCHUBERT pouvoir à Gérard MATUSIAK

Sébastien RICOUART pouvoir à Anthony GARENAUX

ABSENT AVEC POUVOIR A PARTIR DE 20h10 :

Sabah YOUSFI pouvoir à Valérie PUSZKAREK

Jean-Pierre HAINAUT pouvoir à Anne-Catherine BONDOIS

Jeanne HOUZIAUX pouvoir à Noëlle BUCZEK

Carole GUIRADO pouvoir à André GUELMENGER

Monsieur le Président : Et bien merci. Avant d'aborder le point 1 je voudrais simplement vous dire que la semaine dernière, un harnésien nous a quittés. Un homme, un bénévole s'il en est, quelqu'un qui était dévoué à sa commune mais pas seulement, aux hommes en général. Un homme de valeur, un homme de principe qui nous laisse un grand vide mais aussi un grand souvenir. Vous vous doutez que je parle de quelqu'un qui était non seulement Président de la Commission Electorale, qui était Président du Collectif Solidarité aussi et membre actif s'il en est du CCAS. Je vous propose si vous en êtes d'accord d'avoir une minute de silence en sa mémoire.

Minute de silence.

Monsieur le Président: Oui avant d'aborder le Débat d'Orientations Budgétaires, il y a tout d'abord à valider ce procès-verbal du Conseil municipal du 16 décembre. Avez-vous des remarques sur ce PV? S'il n'y en n'a pas. Je vous propose de passer au vote et ceux qui sont d'accord lèvent la main – Et bien, à l'unanimité, je vous en remercie.

1 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Président : Le point 1 et bien c'est le Débat d'Orientations Budgétaires et pour cela je donne la parole à Dominique MOREL.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Dominique MOREL.

Dominique MOREL: Merci Monsieur le Président.

Chaque année dans les deux mois précédents le vote du budget, un débat, sur les orientations budgétaires de la commune, est inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal. Première étape budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de :

discuter des orientations budgétaires

- d'informer sur la situation financière de la collectivité afin d'éclaircir les choix stratégiques des élus au budget primitif.

Jusqu'ici le débat d'orientations budgétaires était encadré par la loi selon les dispositions suivantes :

- obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants (article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales), imposé par la loi du 6 février 1992 dite loi A.T.R.
- Réalisé dans les 2 mois avant le vote du budget

- Selon l'article 22 du règlement intérieur de notre conseil municipal.

La loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 en a modifié les modalités de présentation. Les nouveautés en seront les suivantes :

- Présentation d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB)
- Le rapport devra présenter des détails sur les dépenses induites par la gestion des ressources humaines
- Les informations devront faire l'objet d'une publication

Le rapport devra donner lieu à débat. Il en sera pris acte par une délibération spécifique.

Par souci de transparence, la municipalité de Harnes s'astreignait déjà depuis 2009 à produire un rapport d'orientations chaque année, à la présenter en document projet dans une commission finances, commission qui a eu lieu le 19 janvier 2016. De plus cette année, outre les membres de la commission finances et les adjoints, les chefs de groupe du conseil municipal avaient été invités.

Ce rapport d'orientations budgétaires n'est donc pas une nouveauté pour la ville de Harnes. Par ailleurs, le décret d'application mentionné dans l'article de loi n'est encore pas paru. En conséquence, les communes ne sont toujours pas dans l'obligation de présenter les éléments du nouveau ROB.

Le contexte international

Au niveau mondial:

- Le PIB mondial a été de 3,5 % en 2015. Son évolution devrait être de 3,7 % en 2016.
- La situation économique se renforce dans les pays émergeants avec un ralentissement de la croissance pour la Chine et l'Inde.

Au niveau de la Zone Euro:

La croissance de la zone Euro a été de 1.5% en 2015. En 2016, elle pourrait atteindre 1.7 %.

En France:

La croissance française a fortement rebondi au 1er trimestre 2015 (+0.7 %) avant de marquer une pause au second trimestre (+0 %). On table sur une projection de +0.4% pour le 3^{ème} trimestre et sur +0.3% au dernier trimestre 2015. Pour 2016 on table sur une projection de 1.7%, voir 1.3% suivant les dernières prévisions.

Inflation

En 2015, l'inflation en France a été quasiment nulle. Pour 2016, elle devrait être faible vers 0.6 %. Elle pourrait être de 1 % en 2017.

Le chômage

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pole Emploi en novembre 2015 s'élève à :

- 3 574 800 en catégorie A soit une variation de +2.5 % sur un an
- 5 442 500 en catégorie A, B, C soit une variation de +5.1 %.

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en novembre 2015 pour la Région Nord Pas-de-Calais s'élève à :

- Catégorie A : 270 708 (+1.6 % sur un an)
- Catégorie A, B, C: 398 293 (+4.0 % en un an

Pour rappel:

- Une catégorie A, c'est une personne sans emploi
- Une catégorie B, c'est une activité réduite courte
- Une catégorie C, c'est une activité réduite longue

Sur le bassin d'emploi de Lens Hénin le nombre de demandeurs d'emploi s'élève à :

- En catégorie A : 26 553 inscrits soit -1.5 % sur un an
- Catégorie A, B et C: 39 714 inscrits soit +2.4 % sur un an

Pour Harnes, en:

- Catégorie A: 930 inscrits soit -4.7 % sur un an
- Catégorie A, B et C: 1 421 inscrits soit -1.5 % sur un an

Les déficits publics

En 2015, le déficit public est resté sensiblement inchangé (à 3.8 % du PIB) tandis qu'un effort plus important est prévu en 2016 (-3.3% du PIB), l'objectif affiché est de le ramener sous le seuil de 3% en 2017.

La dette publique

Elle est composée principalement de la dette de l'État, mais aussi des dettes des autres administrations centrales, des collectivités territoriales et des organismes de sécurité sociale. Le projet de Loi de Finances 2016 prévoit que la dette publique française représentera en 2016 96.5 % du PIB, contre 96.3 % en 2015. Cette progression maîtrisée devrait ainsi permettre à la dette publique de se stabiliser en 2016 avant de refluer en 2017.

La loi de finances 2016

- Une augmentation de 8.5 Milliards d'euros des dépenses.
- Une augmentation de 9.4 Milliards d'euros des recettes.
- Une augmentation du solde des comptes spéciaux de 0.1 Milliards d'euros.
- Un déficit budgétaire qui passe de 73 à 72 Milliards d'euros.

Budget de l'état pour 2016

Les dépenses de l'Etat hors dettes, pensions et concours aux Collectivités Territoriales pour 2016 seront de 231.12 milliards d'euros, montant en augmentation par rapport à la Loi de finance 2015. Les recettes nettes de l'Etat pour l'année 2016 s'élèveront à 301.7 milliards d'Euros.

La charge de la dette sera pour 2016 de 47.70 milliards d'euros, montant en hausse par rapport à 2015.

Les dépenses du budget général de l'état par mission

Le projet de Loi de Finances 2016 compte 30 missions, Les principales missions sont représentées dans le graphique joint.

Les principales mesures du projet de loi de finances 2016 concernant les collectivités territoriales

Le projet de Loi de Finances 2016 confirme la poursuite de la baisse des dotations aux collectivités locales. Ces impacts devraient être atténués par des actions spécifiques visant à favoriser l'investissement.

Les concours de l'état sont constitués de trois sous ensemble :

- Le concours financier de l'État : 50.9 Milliard d'Euros au projet de Loi de Finances 2016 (DGD, DETR et DGE)
- Les transferts financiers de l'Etat hors fiscalité transférée et hors apprentissage : 65 Milliards d'Euros au projet de Loi de Finances 2016
- Le total des transferts financiers de l'État aux collectivités : 99.7 Milliards d'Euros au projet de Loi de Finances 2016

Pour information, une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de 3.67 Milliards d'Euros par rapport à 2015.

Un graphe représentant les dotations de l'état aux collectivités ainsi que le FCTVA vous est mis à disposition.

- La réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement est reportée à 2017.
- Le soutien d'investissement par l'élargissement de la base d'éligibilité au Fonds de Compensation pour la TVA.
- La répartition de la baisse des dotations au sein de chaque catégorie de collectivité intègre une logique de péréquation au profit des collectivités les moins favorisées.
- La répartition de cette baisse entre catégorie de collectivité s'effectue proportionnellement à leur ressource totale.

Une baisse des concours de l'état de 3,5 à 3,7 milliards d'euros en 2016. La baisse avait déjà été de 1,5 milliards en 2014, 3,5 milliards en 2015. A fin 2017, elle devrait représenter 12,5 milliards d'euros soit -31 %. Sur la période 2014-2017, c'est 28 milliards d'euros.

Alors je vous ai transmis aussi la répartition des différentes dotations

Sur HARNES:

Evolution de nos recettes et de nos dépenses

Pour 2015 nos dépenses réelles : 12 906 757,

Nos recettes réelles: 17 123 803

Alors comme on vous l'a mis dans le document ce sont tous des chiffres provisoires, puisque nous sommes en attente des chiffres définitifs avec la trésorerie.

Evolution des taxes locales

Donc sur 2015, la taxe d'habitation ça représentait un total de 4 166 002 €, l'ensemble des trois taxes, soit une évolution de 0.25 % par rapport à 2014.

Pour rappel le taux des taxes sur Harnes sont de :

- 9,97% pour la taxe d'habitation
- 27,91 % pour le foncier bâti
- 89,79 % pour le foncier non bâti

Et cela depuis 2007, seules les bases ont évoluées sur la période, 3 % en 2014, 0,9 % en 2015 et 1 % en 2016

Nos recettes fiscales, taxes et dotations

Nos recettes fiscales ont été pour 2015 de 10 567 496 € dont 4 316 021€ soit 41 % de taxes locales. La DSU a été de 2 080 864 €, la DGF de 1 675 648 €, ces 2 dotations représentent 27 % de nos taxes et dotations sur ces 14 324 008 €.

Nos recettes totales, y compris les recettes des services.

Nos dépenses de Fonctionnement 2015 par service ainsi que les frais de Personnel.

Nos dépenses d'investissement à hauteur de 2 277 796 € avec les différents montants par section.

Les principales subventions accordées. Subvention du CCAS à hauteur de 610.000 €. Les subventions de fonctionnement aux associations. Les subventions à projet ou complémentaires aux différentes associations.

Les indicateurs financiers de la commune, dont vous avez deux séries de graphes. L'une en fonction des dépenses par habitant et l'autre qui sont des ratios.

On vous a transmis l'évolution de la CAF et l'Epargne Nette. Alors la CAF, c'est la Capacité d'Auto Financement de la ville représentant la différence entre nos recettes et nos dépenses de fonctionnement. L'épargne nette étant égale à cette CAF moins le remboursement de la dette.

On vous a fourni un graphe concernant l'extinction de la dette. Alors, comme il vous est rappelé au 1^{er} janvier 2016, le montant de la dette est de 7 578 573 €. Pour cette même année, le remboursement sera de 1 073 097 €, dont 734 911 en capital.

On vous a mis les principales caractéristiques de la commune :

- Les foyers imposables : 2 097 soit 30.6 %
- Les logements soumis à la Taxe d'habitation : 5 402
- Le nombre de foyers fiscaux : 6844. Et vous avez les foyers fiscaux par tranche ainsi que les évolutions des foyers fiscaux sur les communes qui nous sont proches. Le Département, la Région et le niveau National.

Un graphe sur la population. Donc depuis 1998, avec un rebond constaté sur la période 2014 – 2015. A noter sur notre commune, nous avons 1400 habitants de plus de 60 ans. On vous a fourni donc les naissances et les décès sur ces mêmes périodes.

Le Chômage, je l'ai rappelé avec les indicateurs au niveau national, mais je voudrais reprendre donc un peu plus sur notre commune. A fin novembre 2015, comme je l'ai rappelé, il y avait 2 351 demandeurs d'emploi toutes catégories. 930 dans les catégories A et 1421 dans les catégories A, B et C. 1287 demandeurs d'emploi sont des hommes contre 1064 des femmes.

L'âge des chômeurs est le suivant :

17.82 % ont moins de 25 ans.

59.00 % ont entre 25 et 49 ans.

23.18 % ont 50 ans et plus.

Le chômage de longue durée, supérieur à 24 mois, touche 32.24 %. Les demandeurs d'emploi les plus touchés sont les personnes qui ont un niveau d'études en-dessous du BEP CAP soit 46.28% des demandeurs d'emploi.

On vous a mis les statistiques des logements neufs. C'est en fait les demandes de PC qui ont été reçues par le service urbanisme. Pour l'année 2015, nous en avons 195.

On vous a fourni les éléments de la restauration scolaire avec les éléments par tranche. Donc on peut constater que la tranche T0 représente 31 % des enfants qui mangent dans notre restauration scolaire. Et que la plupart des tranches sont la T0, T1 et T2.

On vous a mis les chiffres concernant les rythmes scolaires avec le nombre d'inscriptions aux écoles et le nombre d'inscriptions au TAP, par école maternelle et école élémentaire. Ce qui nous donne un pourcentage de 56,50 % de participants.

Et pour 2016 dans les différentes politiques municipales :

En matière culturelle, fin des aménagements scénographiques du musée d'histoire et d'archéologie. Lancement du projet de création de la médiathèque.

Mise en œuvre d'un agenda culturel et d'un passeport culture.

En matière de jeunesse, ouverture prochaine d'un Relais d'Assistante Maternelle en collaboration avec la CAF et les services du Département.

Poursuite de la rénovation des bâtiments scolaires.

Pour les élèves de primaires, programmation des formations aux premiers secours.

Poursuite des actions de sensibilisation à l'éducation routière données par la Police Municipale. Études sur le projet de création d'un nouveau restaurant scolaire dans le quartier Bellevue.

Mise en place d'un Conseil des Jeunes pour mieux associer l'avis des enfants aux décisions municipales les concernant.

En matière sportive, lancement de l'étude pour la réalisation d'un Skate Park ainsi qu'un terrain de football synthétique.

En matière d'administration générale la gestion quotidienne sera encore optimisée: dans chacun des services municipaux, les formations à la commande publique seront développées; toute dépense sera pesée dès le premier euro, comme depuis 2008.

En matière de gestion de la dette, pour rappel, l'emprunt dit toxique a été renégocié ce qui permet des marges de manœuvre supplémentaires pour l'avenir.

Comme je l'ai déjà dit, le montant de la dette est de 7 578 573 €.

En matière d'action sociale, poursuite des actions menées par le CCAS afin de rompre l'isolement des aînés.

Lancement d'un Conseil des Sages afin d'associer en amont les aînés dans les décisions municipales.

En matière de santé, élaboration d'une charte Handicap et poursuite des actions liées à la santé.

En matière de sécurité, recrutement d'un huitième policier municipal permettant une continuité du service en soirée et le week-end.

La commune sera progressivement équipée d'une vidéo-protection afin de sécuriser les sites sensibles et d'améliorer la sécurité des usagers dans le cadre d'un partenariat avec la police nationale.

En matière de travaux, arrivée du Bus à Haut Niveau de Service permettant de moderniser les transports en commun et d'intensifier leur fréquence.

Aménagements des espaces verts en termes de fleurissement et d'embellissement des quartiers.

Poursuite de la rénovation et de l'entretien des voiries.

Projet de requalification des entrées de ville.

Aménagements au cimetière.

Programmation du travail à effectuer au titre de l'AD'AP, afin de rendre accessible les bâtiments publics.

Déploiement de la fibre optique.

Dans le domaine du logement, les programmes de nouvelles habitations vont toujours se développer sur la commune, permettant le parcours résidentiel pour tous les habitants, quelque soit leur niveau de revenu : logements sociaux, logement en lots libres de constructeurs, logements clé en main : le domaine de la Hêtraie, l'Ilot Dauthieu.

Développement de la zone de l'Abbaye située entre Harnes et Loison-sous-Lens.

Nouveau point d'accueil de Maisons & Cités dans la Cité d'Orient.

Depuis 2008 et jusqu'à 2015, la municipalité n'a pas augmenté le taux des taxes d'habitation ainsi que du foncier bâti et non bâti.

Les baisses des dotations de l'Etat obligeront à plus ou moins long terme les collectivités à agir sur la fiscalité.

La question se posera sur Harnes.

Voilà Monsieur le Président, s'il y a des questions je serai prêt à y répondre.

Monsieur le Président: Et bien, tout d'abord, je vais te remercier pour ce colossal travail, bien entendu, pas seulement toi, mais aussi les différents services avec qui tu as travaillé. C'est un excellent travail. On commence à en avoir l'habitude puisque voilà quelques années que tu nous proposes un débat d'orientations budgétaires complet, documenté, et puis il n'y a plus qu'à proposer d'ouvrir le débat. Aussi la parole circule. A vous de la demander. Je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE : Merci Monsieur le Président. Monsieur Morel, vous avez introduit ce débat d'orientation budgétaire en présentant les principales mesures du projet de Loi de finances 2016 qui confirme la baisse des dotations aux collectivités territoriales.

La très grande majorité des maires de France, toutes couleurs politiques confondues, dénonce cette réduction des dotations de l'Etat. Les situations financières sont particulièrement tendues dans toutes les communes.

Il est nécessaire de rappeler que la part des villes ne représente que 5 % de la dette publique, cette proportion étant sans aucune mesure avec les 30 % de DGF, Dotation Générale de Fonctionnement, dont le Gouvernement souhaite les priver.

Pourtant, de l'argent il y en a, et nous savons tous où il se trouve, à commencer par François Hollande et Manuel Valls. Encore faudrait-il aller le dénicher. Pierre Gattaz, président du Medef, explique comment, en quatre ans, il peut toucher 6 millions d'euros du crédit d'impôt compétitivité-emploi quand, dans la même période, sa commune perdra 3 millions et demi d'euros de dotation.

Plus près de nous, si j'ose dire, Gérard Mulliez confiait récemment à Fabien Roussel, tête de liste pour le Front de Gauche aux dernières élections régionales, qu'il avait récupéré, en deux années, un pactole de 150 millions d'euros du CICE - 59 M€ en 2013 et 91 M€ en 2014. Données qui sont vérifiables dans les rapports financiers du groupe Auchan. Je vous dis même la page, en page 31 − et cela sans même avoir demandé quoi que ce soit à l'Etat, sans en avoir la nécessité pour que son groupe survive et sans même avoir utilisé cette réduction de charges en faveur de l'emploi.

Moins d'argent pour les communes, cela représente moins de possibilités d'achats, moins de travaux et donc moins de sollicitations des entreprises locales, ce qui induit une baisse d'activités pour ces mêmes entreprises, lesquelles, par voie de conséquence, au mieux n'embauchent plus, au pire licencient!

N'oublions pas que ce sont des milliers d'emplois qui sont en jeu dans une période où l'on affirme que la priorité, justement, c'est l'emploi!

Pour une commune, vouloir compenser la baisse, la chute des dotations reviendrait à augmenter de près de 15 % les impôts locaux : c'est surréaliste!

Après ces considérations d'ordre général, revenons à notre commune qui est directement concernée par ces baisses. Avant d'envisager 2016 sur des bases solides et fiables, ce qui me semble bien difficile au vu du document que vous nous soumettez, certes rempli de projets mais sans données financières précises les concernant, permettez-moi tout d'abord d'évoquer 2015.

L'an passé, ce sont 340.652 € de dotation globale de fonctionnement dont la commune aura été privée.

Par chance, en 2015, l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, la fameuse DSU, dont notre ville a bénéficié (287.954 €) aura quasiment compensé la perte de la DGF, à 42.698 € près.

Une telle hausse de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale concernera-t-elle encore notre commune en 2016 ?

Nous pouvons toujours l'espérer... Nous pouvons surtout en douter!

Sans vouloir entrer dans les échanges que ne manquera pas de susciter la présentation des comptes administratifs de l'exercice 2015, nous pourrions en conclure que la balance harnésienne s'équilibre au niveau des dotations, voire même qu'elle y est très légèrement favorable.

Cette déduction très simpliste serait un piège dans lequel nous refusons de tomber. Car si notre ville bénéficie d'une DSU, dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale aussi importante, c'est bien parce que sa population est en grande difficulté.

Alors, certes, Harnes s'en sort relativement bien en 2015. Mais les 340.652 € de diminution de la dotation auront assurément manqué aux investissements et actions en direction des Harnésiennes et des Harnésiens.

Convenez-en, Monsieur MOREL, cette manne financière aurait été la bienvenue pour engager les réfections des chaussées, des trottoirs, des bâtiments communaux, de l'éclairage public, etc., ou pour envisager une croissance des actions culturelles et éducatives, autant de dépenses utiles dont nos concitoyens auront dû se passer bien malgré eux.

Qu'en sera-t-il pour 2016?

En 2016, cette fameuse Dotation Générale de Fonctionnement devrait diminuer à nouveau de près de 350.000 €.

Concrètement, comme toutes les autres, notre ville sera sûrement confrontée à des choix budgétaires douloureux, lesquels pourraient conduire à des baisses de subventions drastiques visant à nouveau les activités sportives ou culturelles.

D'autres actions nécessitant des financements publics pourraient être touchées, avec comme choix, à défaut d'une évolution des tarifs, de devoir réduire l'offre, soit en qualité, soit en quantité.

De plus, dans la mesure où notre commune n'aurait plus les moyens d'apporter sa part financière à divers projets, ces derniers ne pourraient pas se réaliser.

Globalement, c'est certainement encore l'éducation populaire qui serait touchée.

Monsieur Morel, vous posez la question « Que devons-nous faire ? »

Tout d'abord, sauf à laisser penser à nos concitoyens que vous approuvez la baisse des dotations aux collectivités locales et les choix austéritaires du Président Hollande et de son premier Ministre, vous ne devez pas vous résigner mais, au contraire, vous devez vous exprimer CONTRE cette nouvelle baisse des dotations de l'Etat.

Sachez que notre groupe signerait toute motion que vous proposeriez et qui irait dans ce sens. Notre groupe s'engagerait à vos côtés, et sans hésitation, dans toutes les actions que vous pourriez entreprendre au côté des milliers d'élus, toutes tendances politiques confondues, qui ont déjà fait état de leurs difficultés.

Ensuite, puisque vous dites, dans votre document de présentation en page 37, que « toute dépense sera pesée dès le premier euro », nous vous invitons non seulement à peser les dépenses, mais également à réfléchir en amont à l'utilité de celles-ci.

Enfin, vous ne devez pas envisager un instant d'augmenter les taux de l'imposition locale pour combler le manque induit par cette baisse des dotations.

Une part importante des ménages imposables n'en peut déjà plus et une hausse serait difficilement supportable et supportée, d'autant que les autres collectivités territoriales concernées par ces baisses, la CALL, le Département, la Région seront probablement tentées d'en faire autant, rendant la situation de ces ménages encore plus compliquée!

Le département prévoit d'ores et déjà une augmentation de 2 points de ses taux pour l'année 2016, ce qui représente pour le contribuable une hausse de 4%. Qu'en sera-t-il de la CALL et de notre nouvelle grande Région ?

Au total, quel sera le montant cumulé de toutes les hausses auxquelles seront confrontées les Harnésiennes et les Harnésiens ?

La situation que vous présentez, et qui sera sûrement confirmée lors de la présentation des comptes administratifs, indique que vous dégagez 3.133.508 € d'épargne nette. En toute logique, elle vous permettra d'autofinancer les investissements de la ville en 2016, le tout sans avoir forcément recours à l'emprunt. C'est au moment de préparer le budget primitif que nous saurons à quoi nous en tenir réellement.

Certes, la capacité d'autofinancement résultant du budget 2015 paraît confortable au premier coup d'œil, mais il faut se remémorer que vous avez récemment intégré les budgets économiques au budget général.

Certes, vous me direz que cette opération comptable a surtout généré une recette d'investissement. Oui, c'est vrai, mais elle vous a aussi permis de réduire l'autofinancement réalisé à partir des ressources de fonctionnement. Cette marge de manœuvre n'est donc que provisoire.

Au final, le transfert de la zone industrielle et du port fluvial à la CALL a rapporté plusieurs millions d'euros à la ville, à peu près 4 de mémoire, sans compter ce que ces mêmes efforts ont amené dans l'escarcelle, hier par l'intermédiaire de la taxe professionnelle et, aujourd'hui, par la compensation de la CALL qui, elle, n'a certes pas diminué d'un euro mais dont nous savons qu'elle n'augmentera jamais.

Pour ce qui concerne la dette communale, il est vrai que l'encours en capital a baissé entre 2010 et 2015 mais, pour une partie au moins, l'explication en est simple : quand des emprunts sont remboursés, ils sortent naturellement des statistiques. C'est logique.

Par contre, l'annuité n'a pas diminué, du moins pas entre 2010 et 2014 selon le site du Ministère des finances. Elle est d'environ 1,3 million €. En résumé, si l'encours de la dette a baissé mais pas son annuité, cela veut dire clairement que vous avez allongé la durée de remboursement.

Pour rester dans le registre de l'endettement communal, vous avez fait une brève allusion à la renégociation du prêt structuré qui s'est avéré toxique. Permettez-moi de faire quelques remarques sur le sujet, comme je l'ai fait au cours de la commission des finances.

Je vous rappelle volontiers que la Commission d'accès aux documents administratifs, la CADA, a rendu un avis favorable à la communication de ce que nous vous avions demandé, notamment le contrat du prêt renégocié.

Vous avez reçu l'information officielle de cet avis du 2 avril 2015, que vous pourrez aisément retrouver sur le site de la CADA sous la référence 20150989. Cet avis rappelle le caractère de ces documents administratifs qui sont librement communicables à toute personne en faisant la demande en vertu de l'article 2 de la loi du 17 juillet 1978.

Lors de la commission des finances tenue le 19 janvier 2016, vous avez argué d'un prétendu accord de confidentialité passé avec la banque pour échapper à la décision de la CADA. Vous avez aussi indiqué que tous les éléments communicables l'avaient été dans les notifications des décisions L.2122-22. Or, vous savez pertinemment que ce ne sont pas les documents que nous avons sollicités et pour lesquels la CADA a émis cet avis favorable.

En quoi ce dossier peut-il être secret à ce point ? Nous l'ignorons mais votre refus tenace et injustifié ne peut que renforcer nos interrogations. Quoique le fait soit questionnant, il n'est pas l'objet du débat de ce soir.

Je reviens donc à votre question Monsieur MOREL, « Que devons-nous faire? », dont le thème concernait les décisions à prendre en matière de fiscalité. Au passage, je rappelle aux conseillers municipaux et au public présent ce soir que vous vous posiez déjà la même question l'année dernière. Le groupe des élus « Pour Harnes, l'Humain d'abord » présume que vous aimeriez le voir vous accompagner sur le terrain de la hausse des impôts locaux, en prenant prétexte de la baisse des dotations de l'Etat pour justifier une augmentation fiscale dès cette année, voire pour l'an prochain, sachant que vos marges de manœuvre s'amenuisent.

Nous vous le disons tout de go : ne comptez pas sur nous pour vous emboiter le pas ! Comptez plutôt sur nous pour nous opposer à ce qu'il soit franchi!

Monsieur MOREL, je vous remercie beaucoup de m'avoir écouté.

Monsieur le Président : Vous dire que nous avons tous écouté. Pas seulement Monsieur MOREL. Moi j'aurai juste quelques petites choses à vous dire, avant que Dominique MOREL puisse intervenir sur certains chiffres. Déjà vous dire qu'effectivement nous sommes en réflexion pour la préparation du budget. Vous vous en doutez bien, puisque vous avez participé à cette commission, vous au moins! Et vous dire aussi que la CADA, nous avons reçu, pas la peine de nous donner tous ces chiffres, vous savez nous savons conserver les documents qui nous semblent importants. Et vous dire que, et comme je vous l'ai dit lors de cette commission et bien vous attendrez que nous aurons la réponse de la Préfecture. Voilà ce que je vous ai dit. Quant à cette confidentialité, et bien je la respecterais jusqu'à ce qu'on m'oblige à ne pas la respecter. Ensuite, je voulais vous parler de prêt

structuré, quel grand mot, appelons cela prêt toxique, une bonne foi pour toute, non de non! Et bien oui, ils étaient toxiques! et beaucoup d'entre vous, comme vous, on fait cette bêtise, il faut bien l'avouer. Et puis, quelque part, je pense que nous, nous avons bien réussi à négocier, directement avec eux. Je vous ai même expliqué dans cette commission, où vous étiez là, où j'insiste beaucoup, vous étiez là et je vous ai même bien expliqué comment celle-ci s'était passée. Oui, et bien je ne reviendrai pas dessus, et pour le moment vous pouvez voir les conséquences quant à la dette qui nous reste à payer, je crois que ça se voit directement. Directement l'action que nous avons pu avoir sur ces prêts toxiques. Vous dire aussi, que, une fois qu'on a dit qu'on est contre, vous savez que nous avons quand même une obligation, c'est celle de gérer notre commune. Il ne suffit pas de dire contre, surtout qu'il me semble que vous êtes Conseiller communautaire aussi et que cette action a été menée par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, pas seulement auprès de la l'AMF, l'Association des Maires de France, l'Association des Maires 62, les Petites Villes de France. Ça a été fait aussi directement sur nos Députés, cette demande de réagir. Et je crois qu'avec le temps qu'a pris notre ami Dominique MOREL, mais dont nous avons déjà largement discuté en amont, quand vous êtes présent et vous l'êtes souvent, j'insiste encore une nouvelle fois grossièrement, vous êtes souvent présent, comprenez bien ce que je veux dire, et bien nous en avons parlé largement et que je crois que l'expression du groupe majoritaire quant à ces diminutions de dotations a été affirmé largement et réaffirmé et bien entendu en votre présence. Alors, il y a d'autres choses, mais il y en avait tellement! Et bien oui, les comptes administratifs, vous les aurez, nous y passerons, comme nous y passions chaque année, nous respectons toutes les directives et puis les lois qui régissent les Conseils municipaux. Vous dire aussi que nous aussi on a des craintes, vous ne croyez quand même pas que l'on ne se rend pas compte de cela. Comment vous nous aviez appelé la fois dernière, j'ai oublié, j'avais pourtant juré de la réutiliser. Nous sommes lucides.

Jean-Marie FONTAINE: Je peux vous le dire, parce que ce n'est pas un gros mot,

Monsieur le Président : Nous sommes lucides !

Jean-Marie FONTAINE: C'est la lucidité, vous regarderez dans le dictionnaire

Monsieur le Président : Oui, oui, et bien regardez-y! Nous sommes lucides dans notre gestion et je crois que la population s'en aperçoit depuis un certain nombre d'années, de cette lucidité. Et puis, elle voit aussi cette ville se moderniser. Cette ville se rebâtir. Oui elle doit le voir. Et oui, et sachez que malgré tout ce qui est fait sur notre commune, et bien à ce jour en tout cas, parce que nous nous aurons encore des débats, quant au budget qui va suivre, dans les mois qui suivent, et bien je crois que l'on n'a pas eu beaucoup d'augmentation d'impôt. Vous allez vous opposer, mais opposez-vous! Sans doute nous nous sommes-nous opposés aussi lorsque dans le mandat précédent, avant que je n'arrive, alors que les augmentations avaient été de 12,5 %, on n'était quand même pas déjà dans cette situation de dotations qui diminuent et tout ça! Nous avons sans doute été contre, comme vous le serez la prochaine fois. Voilà en gros ce que je voulais répondre, vous dire qu'on est lucide sur tout ça, vous dire qu'on a pris position que ce soit dans tous les organismes et en particulier auprès de l'AMF mais aussi de nos Députés. Quant à la baisse des dotations, franchement cela ne nous fait pas plaisir. Franchement nous réajustons et nous calculons tout ce que nous pouvons faire pour essayer de compenser de diminuer. Des choix difficiles! et bien on en aura, bien entendu, qu'est ce que vous croyez! Mais par rapport à tous les projets, depuis 7 ou 8 ans, vous croyez que nous n'avons pas déjà eu des choix difficiles à faire. Vous croyez que les choses ont évolué sur Harnes comme ça, sans qu'on ait des priorités, sans qu'on ait cette lucidité dont vous nous demandez d'avoir. Vous croyez ça vous ?! Il est temps que vous gériez une commune d'un peu plus près, que vous ayez cette expérience. Certains de vos collègues l'ont d'ailleurs puisqu'ils ont géré avant que nous n'arrivions. Ils devraient se souvenir je pense. Mais je crois que Dominique MOREL a sans doute quelques remarques à vous faire, et puis, vous savez, non, je ne dirai pas plus loin. Je ne serai pas désagréable, mais je rappellerai tellement de souvenirs et comme vous me l'avez dit, on fait table rase du passé et puis on essaye d'avancer. C'est bien et sachez que j'ai encore un peu de mémoire. Je t'en prie Dominique. A moins qu'une autre parole voudrait être prise avant qu'il ne réponde à certaines interrogations. Je vous en prie.

Anthony GARENAUX: Oui Monsieur le Maire, je vais faire plus court. Ce soir, vous nous demandez de débattre sur les orientations budgétaires de notre commune pour l'année 2016.

Je ne ferai qu'évoquer la politique internationale et nationale dont vous rappelez, en préambule du document de travail, les conséquences désastreuses, alors que vous la soutenez dans toutes ses options : mondialisme, concurrence déloyale, détachement des travailleurs, libéralisation des services publics et j'en passe.

À l'échelle Harnésienne donc nous regrettons, à nouveau, le faible montant des dépenses d'investissement de l'année 2015 (un peu plus de 2 Millions d'euros).

Nous saluons la poursuite des investissements, par contre, en matière culturelle et sportive; mais aussi le recrutement d'un 8^e policier municipal, afin que le service soit ouvert en soirée et le weekend: notre demande a donc été entendue!

En sécurité toujours, nous nous étonnons de la mise en place de la vidéo-protection.

En effet, pendant la campagne des municipales, vous n'avez évoqué le sujet que dans votre tract du second tour. Et encore, à l'époque, vous parliez de vidéosurveillance des bâtiments communaux!

Puis, lors du DOB 2015, je vous ai posé une question concernant la vidéo-protection, et vous aviez alors répondu deux points et j'ouvre vos guillemets « quant à la vidéo-protection sur toute la ville, cela à un coût. Nous avons déjà bien commencé à faire par l'installation de la Police municipale, un investissement qui est gros, qui est important et qui le sera, pardon et qui le sera encore. La vidéo-protection sera étudiée avec les différents services, pardon, s'il est possible de le mettre, bien entendu en conservant cette intimité des uns et des autres. Mais il me semble, moi, en tout cas que celle-ci est nécessaire, en tout cas sur les bâtiments dits publics. Mais je ne peux pas vous donner de date, j'en suis bien désolé.».

Nous nous félicitons donc aujourd'hui d'être écoutés, et espérons que la vidéo-protection sera installée rapidement.

Enfin, et cela devient une coutume, vous nous posez l'éternelle question des contraintes financières des communes face au désengagement de l'Etat.

Au niveau national, le marasme économique et social s'aggrave autant sous un gouvernement socialdémocrate que sous un gouvernement de droite ultra-libérale. Pour les collectivités, cela se traduit sans cesse par plus de compétences déléguées pour toujours moins de compensations financières.

Au niveau départemental, nous avons appris que la part du Département sur la taxe sur le foncier bâti pouvait augmenter de deux points.

Pour nos compatriotes et nos concitoyens Harnésiens en particulier, c'est toujours la crainte de l'augmentation des impôts, d'un resserrement de l'étau fiscal sur les ménages, déjà bien atteint par la baisse du pouvoir d'achat. Je vous remercie.

Monsieur le Président: Et bien, moi aussi je vous remercie. Mais je vais y répondre en tant que Maire, ça me parait logique. Je vous remercie de votre déclaration et je vous demande par contre d'être un peu plus présent lorsqu'il y a des commissions. C'est à vous que je m'adressais quand j'ai fait une réponse à Monsieur FONTAINE. A vous ou votre groupe, pas personnellement vous. Ça c'est la première chose. Et puis après me dire qu'on a copié vos idées, cela me fait sourire et puis quelques fois grincer des dents. Parce que vous savez qu'avant 2008, lorsque nous avions été élus, nous avions déjà largement réfléchi au programme que nous allions proposer à la population. Et il me semble qu'à cette époque là, vous n'étiez peut-être même pas encore adhérent au Front National. Vous couriez les différentes possibilités qui allaient s'offrir à votre carrière. C'est tout ce que je peux vous dire. Alors de là à avoir copié vos idées, et qu'on va vers vos idées, vous savez, comme tout à l'heure j'ai expliqué qu'il y a des choix à faire, ces choix que nous faisons et bien nous les réfléchissons avec le groupe majoritaire et on ne s'appuie pas sur d'autres, sauf quand ils participent véritablement à nos débats. Voilà ce que je voulais vous répondre. Mais je crois que je vais donner la parole pour quelques petits rectificatifs ou précisions à Dominique MOREL. Il y aura que quelques petites interventions bien entendu.

Dominique MOREL: Oui, vous répondre Monsieur FONTAINE, en effet, au niveau de nos recettes, sur 2015, entre DGF et DSU nous n'avons pratiquement pas eu de baisse. Vous rappeler que sur cette même année 2015 aucun budget de fonctionnement des services n'a été diminué. Concernant la reprise du budget de la zone industrielle, c'est 2.000.000 à 2.500.000 qui ont été repris au budget général. Puisqu'il y avait aussi du déficit à reprendre. Concernant les emprunts, ben oui, il faut le rembourser. Chaque année, par contre, nous vous transmettons l'extinction de la dette. Donc aucun chiffre ne vous est caché, Monsieur FONTAINE. Concernant le contrat, comme vous l'a dit Monsieur le Maire, une partie vous a été fournie dans les articles L 2122-22. Par contre, je vais aller dans votre sens et comme l'a dit aussi Monsieur le Maire et comme nous l'avons dit en Commission des Finances, nous déplorons ces baisses de dotations. Surtout que j'ai, avec les services, estimé que pour 2016, ce serait environ 310.000 €. Donc je minimise un petit peu vos chiffres Monsieur FONTAINE. Et puis je finirai en disant que je suis quand même un peu déçu que nous n'ayons pas eu tous ces débats en Commission. Puisque ça nous aurait permis, justement de retravailler s'il le fallait le document qui vous a été fourni, qui est un document de travail. C'est un peu dommage.

Monsieur le Président : Oui, en allant un peu, juste la parole après, je complète ce que vient de dire mon camarade Dominique MOREL. C'est vrai que des commissions c'est fait souvent pour travailler, pour affiner parait-il les documents que nous présentons. Ça ne vous empêche pas de contester en Conseil municipal. Mais bon, j'ai l'impression, malgré que je le dis depuis quelques années, vous c'est que deux ans, mais, et bien ça ne change pas. Il est vrai que un Conseil municipal ce n'est pas une chambre d'enregistrement, c'est une chambre où l'on finalise certains discutions, débats que nous avons pu avoir lors des commissions. Et puis lors des commissions surtout, il n'y a pas de journalistes, c'est comme à la CALL quoi! Bien souvent il ne se passe rien dans les commissions mais on entend des grandes envolées lyriques des différents groupes parce que il y a un journaliste ou deux. Il y a les caméras et tout çà! Je me souviens par exemple sur les pompiers, vous avez du vous en apercevoir, il y a des démagogues total ou totaux qui se promènent avec des casques, vous étiez présents Monsieur FONTAINE, mais bon c'est comme ça, c'est un regret qu'il n'y ait pas ce travail en amont. Cela dit, vous avez demandé la parole et je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE: Juste une petite précision à Monsieur MOREL. Comme vous le savez, les documents que vous avez fournis, vous ont demandé et ont demandé aux services de la ville une somme considérable de travail. Il faut savoir que nous c'est pareil, quand on prévoit dans notre groupe une intervention, cette intervention nous la travaillons. Nous la travaillons et nous passons énormément de temps à préparer cette intervention et à aller rechercher des éléments et à construire cette intervention pour qu'elle soit logique et entendue de tout le monde. Vous savez bien que, pour la commission des finances du 19, les éléments du DOB, du Débat d'Orientations Budgétaires ont été remis sur table. Donc forcément les interventions que l'on peut y faire ne peuvent pas être construites et sont forcément des interventions à chaud. J'ai particulièrement intervenu lors de la commission des finances sur la restriction des budgets de l'Etat, des dotations, et aussi sur le service public. Mais fournir une intervention cohérente ne peut pas se faire comme ça forcément à chaud. Vous comprendrez pourquoi l'intervention de la commission des finances était restreinte par rapport à celle d'aujourd'hui.

Monsieur le Président : Oui d'ailleurs, je voulais vous féliciter pour votre intervention, vous dire aussi que on est intervenu, vous n'êtes intervenu que sur les sujets telles que les dotations, vous savez pertinemment que nous en soufrons tous et nous l'avons clamé lors du Conseil, je crois que c'est lors d'un Conseil ou d'un Bureau, c'était un Conseil de la CALL et que nous sommes tous allés dans le même sens. Donc pour moi, une fois qu'on a dit ça, il faut encore travailler et gérer la commune puisque après le Débat d'Orientations Budgétaires il y a le budget et puis il y a les travaux à faire dans notre commune qui doivent démarrer, qu'il y ait dotations ou pas dotations. On ne s'arrête pas une fois que l'on a dit « je suis contre ». Voilà ce que je voulais vous dire. Ça me parait logique, mais au moins des interventions travaillées. Et votre deuxième intervention était sur le prêt et vous avez la réponse puisqu'on ne vous l'a toujours pas donné. Donc vous intervenez que sur deux points. On est quasiment d'accord pour l'un, d'accord même pour l'un, et puis sur le deuxième vous aviez déjà la

réponse. Si quelqu'un d'autre veut prendre la parole. Et bien dans ce cas là, vous avez tous eu ce Débat d'Orientations Budgétaires avec des interventions, mais avant de conclure, je vais donner la parole et je vais vous informer que Joachim GUFFROY qui était notre responsable de groupe est devenu Adjoint, vous vous en êtes aperçu et que j'ai souhaité que quelqu'un d'autre qui ne soit pas Adjoint soit notre responsable de groupe, et je vous informe que Jeanne HOUZIAUX est désormais notre responsable de groupe. Si vous avez des contacts à prendre, bien entendu, avec elle ou avec moi-même, n'hésitez pas. Tu as la parole Jeanne.

Jeanne HOUZIAUX : Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus du Conseil Municipal, Chers collègues, au nom de la majorité municipale, je souhaitais prendre la parole afin de vous livrer nos réflexions sur le Débat d'Orientation Budgétaire présenté ce jour en Conseil Municipal.

En premier lieu, je souhaitais remercier Monsieur Dominique MOREL, adjoint aux Finances, ainsi que les services municipaux, pour ce remarquable travail et le document très précis présenté

aujourd'hui dans le cadre du DOB.

Je voulais tout d'abord souligner le fait que si au regard du contexte national et international, la collectivité à l'image de toutes les autres en France, devait faire face à une baisse des dotations de l'Etat, ce qui témoigne, il faut le rappeler, de l'engagement des collectivités auprès de l'Etat dans l'effort de redressement des finances publiques du Pays, nous avons réussi ici à Harnes à présenter des orientations budgétaires sincères, cohérentes et sans augmenter pour autant les impôts locaux, et ce depuis maintenant 2008.

Ainsi 2016, à l'instar des années précédentes, continuera à être la tradition fidèle de nos engagements envers la population de notre ville. Les perspectives présentées aujourd'hui sont le gage de cet engagement et de notre volonté d'amener notre ville sur la voie du développement durable et de

l'avenir, le nôtre mais également celui des générations suivantes.

En second lieu, je tenais à souligner l'engagement de la collectivité auprès du monde associatif, notamment sportif et culturel, qui, plus que jamais, constitue un des leviers du dynamisme local et du rayonnement de notre ville. Souligner également l'engagement financier de la commune auprès des publics fragilisés par le soutien à l'aide sociale ainsi que les efforts financiers menés envers notre jeunesse, que ceux-ci concernent la scolarité ou la vie extrascolaire, comme par exemple la création d'un restaurant scolaire dans le quartier Bellevue ou l'ouverture d'un prochain Relais d'Assistantes Maternelles. Excusez-moi.

Et puis souligner enfin les nombreux projets que va porter la majorité municipale et ce dans de très nombreux domaines, la petite enfance, l'aménagement du territoire communal, la réfection des voieries, la construction de nombreux logements, les efforts mis en œuvre et poursuivis quant à la question de la sécurité de notre population, la création de nouveaux équipements culturels et sportifs, l'équipement de la ville en fibre optique, bref de nombreux projets qui permettront à notre commune de maintenir son rayonnement et d'attirer à elle de nouveaux habitants et de nouveaux investisseurs. Des projets qui permettront également à notre population de bénéficier d'un cadre de vie qui se veut toujours plus agréable.

Enfin, Monsieur le Président, je tenais en mon nom et en celui de la majorité, réaffirmer ici notre volonté d'accompagner ces projets municipaux et les orientations telles que définies dans le présent document, en matière de sécurité, de citoyenneté et de la vie sportive ou culturelle et de l'aide aussi

sociale.

Nous nous félicitons des choix exprimés ce jour quant à la volonté d'aménager, de développer et de dynamiser notre ville, ces choix nous font croire, pour la population, pour notre ville en un avenir meilleur! Merci.

Monsieur le Président : Et bien, je vous remercie. Nous considérons que le Débat d'Orientations Budgétaires a eu lieu. Et bien c'est parfait.

Le débat d'orientation budgétaire 2016



Introduction

Objectifs du DOB

- ⇒ Discuter des orientations budgétaires.
- ⇒ Informer sur la situation financière de la collectivité afin d'éclaircir les choix stratégiques des élus au budget primitif.

Obligation légale du DOB

- ⇒ Obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants (Article L2312-1 du CGCT), imposé par la loi du 6 février 1992 dite loi A.T.R.
- ⇒ Réalisé dans les 2 mois avant le vote du budget.



Contexte international

Monde:

Le PIB mondial a été de 3.5% en 2015. Son évolution devrait être de 3.7% en 2016. La situation économique se renforce dans les pays émergeants avec un ralentissement de la croissance pour la Chine et l'Inde.

Zone Euro:

La croissance de la zone Euro a été de 1.5% en 2015. En 2016, elle pourrait atteindre 1.7%.

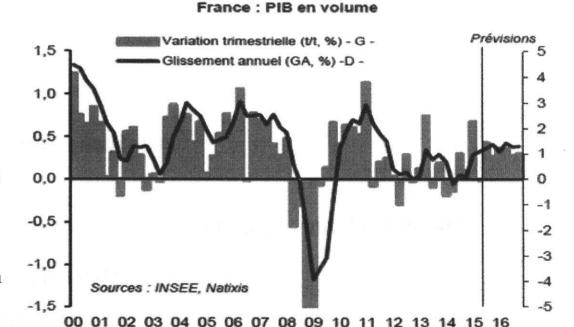


En France

La croissance française a fortement rebondi au trimestre 1 2015 (+0.7%) avant de marquer une pause au trimestre 2 (+0%).

On table sur une projection de +0.4% pour le trimestre 3 et +0.3% sur trimestre 4 en 2015.

Pour 2016 on table sur une projection de 1.7%, voir 1.3% suivant les dernières prévisions.

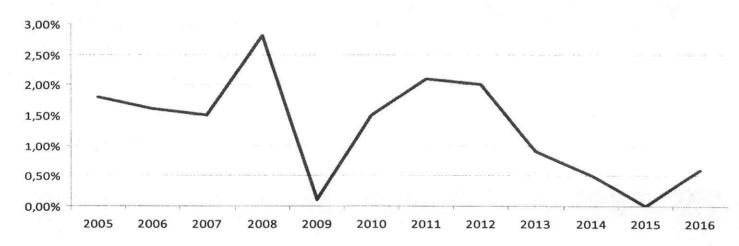




Inflation

En 2015, l'inflation en France a été quasiment nulle. Pour 2016, elle devrait être faible vers 0.6%. Elle pourrait être de 1% en 2017.

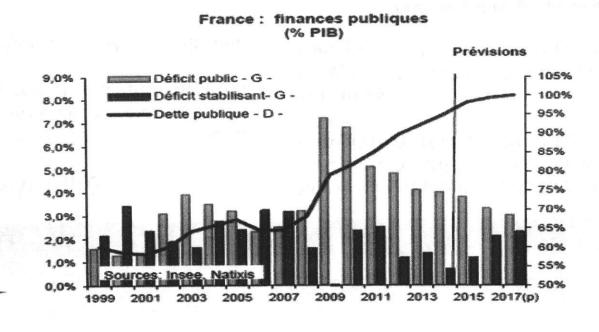
Inflation Française





Les déficits publics

En 2015, le déficit public est resté sensiblement inchangé (à 3.8% du PIB) tandis qu'un effort plus important est prévu en 2016 (-3.3% du PIB), l'objectif affiché est de le ramener sous le seuil de 3% en 2017.





Le chômage

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pole Emploi en novembre 2015 s'élève à :

- 3 574 800 en catégorie A soit une variation de +2.5% sur un an
- 5 442 500 en catégorie A, B, C soit une variation de +5.1%.

Nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en novembre 2015 pour la <u>Région Nord Pas-de-Calais</u>:

Catégorie A : 270 708 (+1.6% sur un an) Catégorie A, B, C : 398 293 (+4.0% en un an)

Cat A: sans emploi

Cat B : activité réduite courte Cat C : activité réduite longue



Sur le bassin d'emploi de Lens Hénin

Catégorie A : 26 553 (-1.5% sur un an)

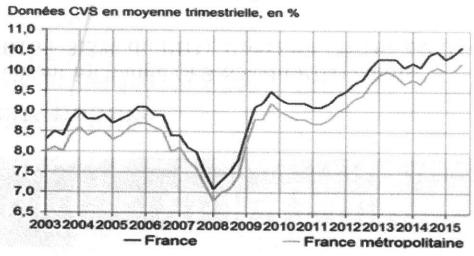
Catégorie A, B et C : 39 714 (+2.4% sur un an)

À Harnes

Catégorie A: 930 (-4.7% sur un an)

Catégorie A, B et C: 1 421 (-1.5% sur un an)

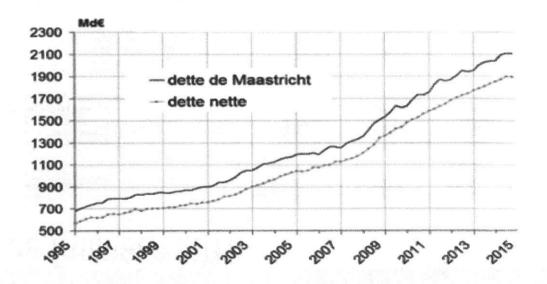
Taux de chômage au sens du BIT



La dette publique est composée principalement de la dette de l'État, mais aussi des dettes des autres administrations centrales, des collectivités territoriales et des organismes de sécurité sociale.

Le Projet de Loi de Finances 2016 prévoit que la dette publique française représentera en 2016 96.5% du PIB, contre 96.3% en 2015. Cette progression maîtrisée devrait ainsi permettre à la dette publique de se stabiliser en 2016 avant de refluer en 2017.

Dette au sens de Maastricht et dette nette





La loi de finances 2016

Les changements par rapport à la loi de finances initiale :

- Une augmentation de 8.5 Milliards d'euros des dépenses.
- Une augmentation de 9.4 Milliards d'euros des recettes.
- Une augmentation du solde des comptes spéciaux de 0.1 Milliards d'euros.
- Un déficit budgétaire qui régresse de 73 à 72 Milliards d'euros.



En milliards d'euro, comptabilité budgétaire	Exécution 2014	LFI 2015	Révisé 2015	PLF 2016
Dépenses nettes*	374,0	367,6	366,3	374,8
Recettes nettes	288,3	293,3	292,3	301,7
dont impôt sur le revenu	69,2	68,9	69,6	72,3
dont impôt sur les sociétés	35,3	33,7	33,5	32,9
dont taxe sur la valeur ajoutée	138,4	142,6	141,5	144,7
dont taxe intérieure sur les produits de consommation sur les produits énergétiques	13,2	14,0	13,9	15,6
dont autres recettes fiscales	18,2	19,8	19,7	20,5
dont recettes non fiscales	13,9	14,2	14,1	15,7
Solde du budget général	-85,7	-74,2	-74,0	-73,1
Solde des budgets annexes	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde des comptes spéciaux	0,2	-0,2	1,0	1.1
SOLDE GENERAL	-85,6	-74,4	-73,0	-72,0

Le budget de l'Etat en 2016

Les dépenses de l'Etat hors dettes, pensions et concours aux Collectivités Territoriales pour 2016 sont de 231.12 milliards d'euros, montant en augmentation par rapport à la LFI 2015.

Les recettes nettes de l'Etat pour l'année 2016 s'élèveront à 301.7 milliards d'Euros.

La charge de la dette sera pour 2016 de 47.70 milliards d'euros, montant en hausse par rapport à

Les dépenses de l'État

Crédits de palement en milliards d'euros	LFI 2014	LFI 2014 format PLF 2015	PLF 2015 format courant	LPFP2016 format courant	LPFP 2017 format courant
Dépenses du budget général (hors dette, pensions et mission RCT)*	196,34	204,23	203,50	203,26	202,72
Taxes affectées plafonnées et prélèvements sur le fonds de roulement des opérateurs	5,57	6,17	5,08	5,05	5,42
Prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne	20,22	20,22	21,04	22,80	21,48
Dépenses de l'État, hors dettes, pensions et concours aux collectivités territoriales* Soit en écart à 2014	222,14	230,62	229,62 -1,00	231,12 0,50	229,62 -1,00
Transferts aux collectivités locales (PSR et mission RCT**) Soit en écart à 2014	56,81	56,86	53,20 -3,67	49,53 -7,33	45,86 -11,00
Prélèvements sur fonds de roulement prévus en loi de finances pour 2014	-0,48	-0,48	THE PARTY OF THE P	The same of the sa	
Dépenses de l'État, hors dettes et pensions * Soit en écart à 2014	278,46	287,00	282,81 -4,19	280,65 -6,35	275,48 -11,52
Charge de la dette	46,65	46,65	44,34	47,70	50,09
Contribution au CAS Pensions	45,44	45,44	45,80	46,19	48,40
Dépenses totales de l'État	370,56	379,09	372,95	374,53	373,97
Prévision d'inflation		0,5 %	+0,9%	+ 1,4 %	+ 1,75%
Évolution en volume des dépenses de l'État		1	-2,52%	-0,97%	-1,90 %

RCT: «Relations avec les collectivités territoriales»

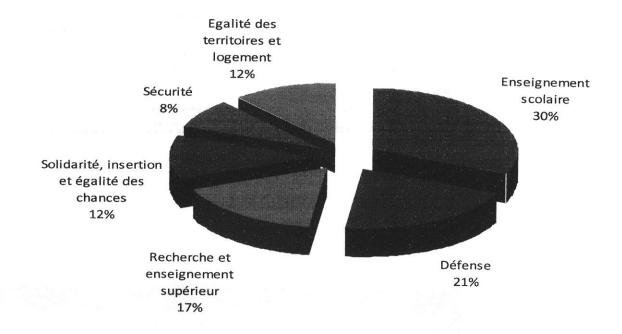
[&]quot; nors potation en capital du mecanisme europeen de stabilité

¹⁰

Les dépenses du budget général par mission

Le Projet de Loi de Finances 2016 compte 30 missions, contre 31 en 2015; une réduction qui s'explique par la démarche de simplification et de modernisation de l'action de l'État engagée par le Gouvernement.

Les principales missions sont représentées dans le graphique ci-joint.



Les principales mesures du PLF 2016 concernant les collectivités locales

Le Projet de Loi de Finances 2016 confirme la poursuite de la baisse des dotations aux collectivités locales. Ces impacts devraient être atténués par des actions spécifiques visant à favoriser l'investissement.

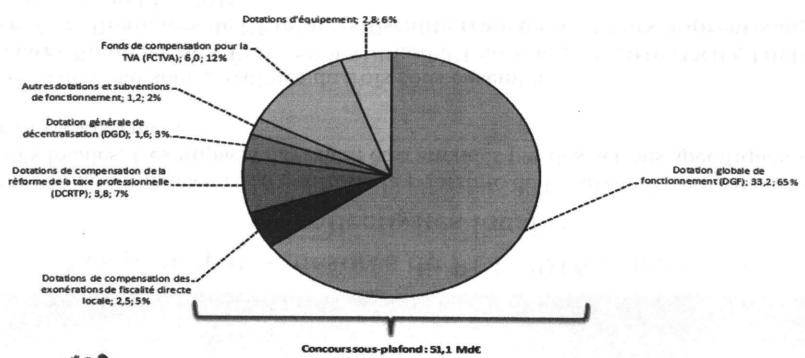
Les concours de l'état sont constituée de trois sous ensemble :

- Le concours financier de l'État : 50.9 Milliard d'Euros au PLF 2016 (DGD, DETR et DGE)
- Les transferts financiers de l'Etat hors fiscalité transférée et hors apprentissage : 65 Milliards d'Euros au PLF 2016
- Le total des transferts financiers de l'État aux collectivités : 99.7 Milliards d'Euros au PLF 2016

Pour information, une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de 3.67 Milliards d'Euros par rapport à la LFI 2015.



Concours de l'Etat aux collectivités territoriales sous-plafond (LFI 2016)





Les principales mesures du PLF2016 concernant les collectivités locales suite

La réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement est reportée à 2017.

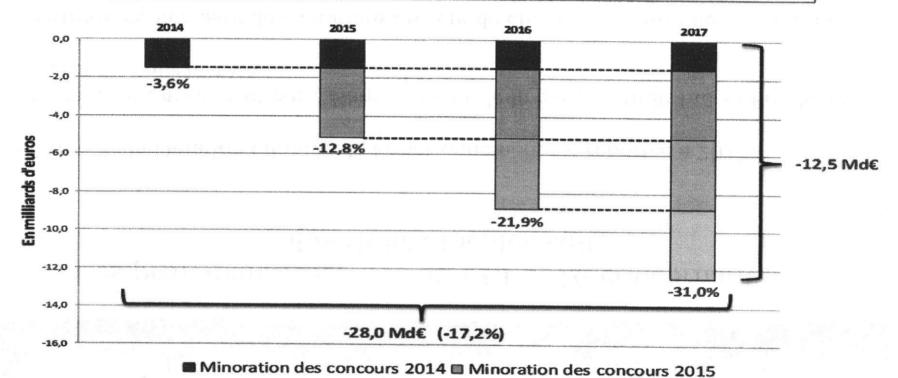
Le soutien d'investissement par l'élargissement de la base d'éligibilité au Fonds de Compensation pour la TVA.

La répartition de la baisse des dotations au sein de chaque catégorie de collectivité intègre une logique de péréquation au profit des collectivités les moins favorisées.

La répartition de cette baisse entre catégorie de collectivité s'effectue proportionnellement à leur ressource totale.



Réduction programmée des concours de l'Etat aux collectivités locales LFI pour 2014, LFI pour 2015, LFI pour 2016, Loi de programmation 2014-2019





■ Minoration des concours 2016 ■ Minoration des concours 2017

15

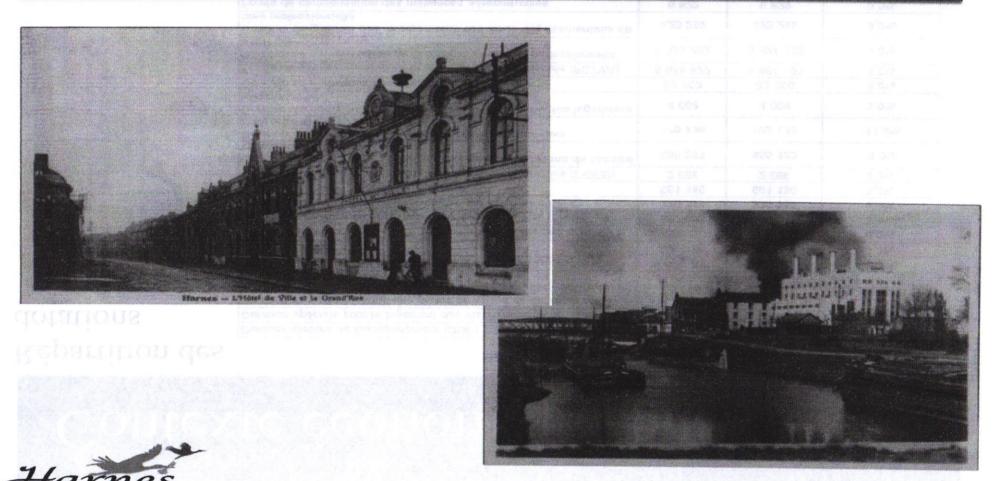
Répartition des dotations

	PLF 2016	LF1 2015	Evolution
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	33 108 514	36 607 053	-9,6%
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI)	17 200	18 662	-7,8%
Dotation de compensation des pertes de bases de contribution économique territoriale et de redevance des mines des communes et de leur groupement	75 696	25 000	202,8%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	1 608 707	1 826 227	-11,9%
Dotation élu local (DEL)	65 006	65 006	0,0%
Collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse	40 976	40 976	0,0%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	500 000	500 000	0,0%
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	326 317	326 317	0,0%
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	661 186	661 186	0,0%
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire (DGES)	2 686	2 686	0,0%
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	635 257	655 123	-3,0%
Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCSTP)	170 738	192 733	-17,4%
Dotation de compensation de la réforme de la taxa sur les logements vacants	4 000	4 000	0,0%
Dotation de compensation réforme fiscalité Mayotte	83 000	83 000	0,0%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	5 978 822	5 961 121	0,3%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	3 324 422	3 324 422	0,0%
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle	423 292	423 292	0,0%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822	6 822	0,0%
Compensation des pertes de recettes liées au relêvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement de transport	78 750	0	nc
Fonds de solidarité des collectivités territoriales touchées par des catastrophes naturelles	0	5 000	-100,0%
TOTAL	47 111 391	50 728 626	-7,1%



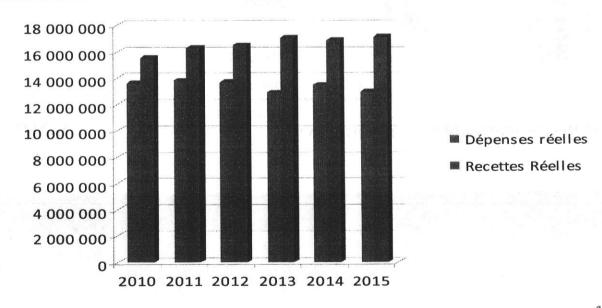
Source: PLF 2016

Ville de Harnes



Evolution de nos recettes et dépenses réelles de fonctionnement en euros (chiffres provisoires arrêtés au 12 janvier 2016 non arrêtés avec la trésorerie pour 2015)

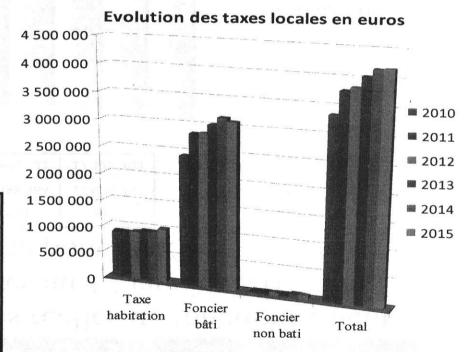
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dépenses réelles	13 607 565	13 799 887	13 691 210	12 857 905	13 458 364	12 906 757
Recettes Réelles	15 541 354	16 271 004	16 487 159	17 063 379	16 896 731	17 123 803





Evolution des taxes locales en euros

	Taxe habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Total	Evolution
2010	884 032	2 413 235	52 046	3 349 313	la in malitima
2011	883 072	2 828 148	57 864	3 769 084	13%
2012	912 964	2 854 226	60 850	3 828 040	2%
2013	943 329	3 022 987	61 581	4 027 897	5%
2014	938 298	3 151 882	65 338	4 155 518	3%
2015	1 003 980	3 096 106	65 916	4 166 002	0,25%

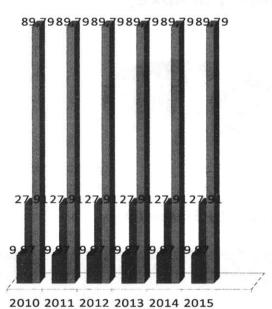




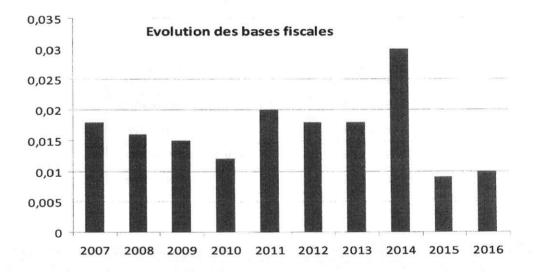
Evolution des taux des taxes sur la ville

Evolution de la fiscalité

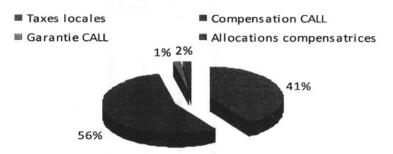








Recettes Fiscales



Total en euros	10 567 496
Allocations compensatrices	216 366
Garantie CALL	157 433
Compensation CALL	5 877 676
Taxes locales	4 316 021

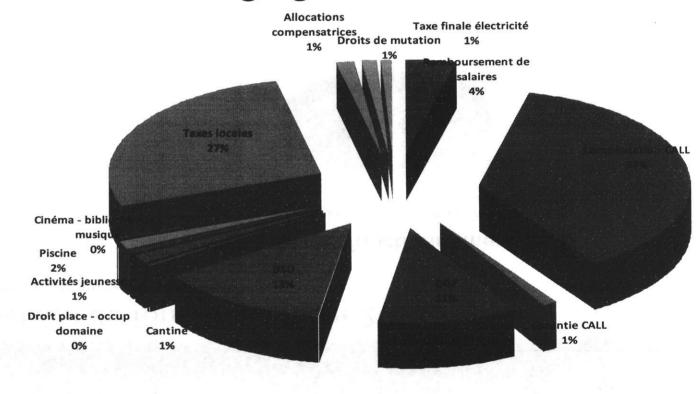
Taxes locales
Compensation CAL
Garanti e CALL
Allocations compensatrices
DSU
DGF

Total en euros	14 324 008
DGF	1 675 648
DSU	2 080 864
Allocations compensatrices	216 366
Garantie CALL	157 433
Compensation CALL	5 877 676
Taxes locales	4 316 021



Recettes 2015 budget général

Remboursement de salaires	598 996
Compensation CALL	5 877 676
Garantie CALL	157 433
DGF	1 675 648
DSU	2 080 864
Droit place - occup domaine	53 462
Cantine	200 860
Activi té s jeunesse	101 591
Piscine	228 672
Cinéma - bibliothèque - musique	48 379
Taxes locales	4 316 021
Allocations compensatrices	216 366
Taxe finale électricité	170 161
Droits de mutation	131 505

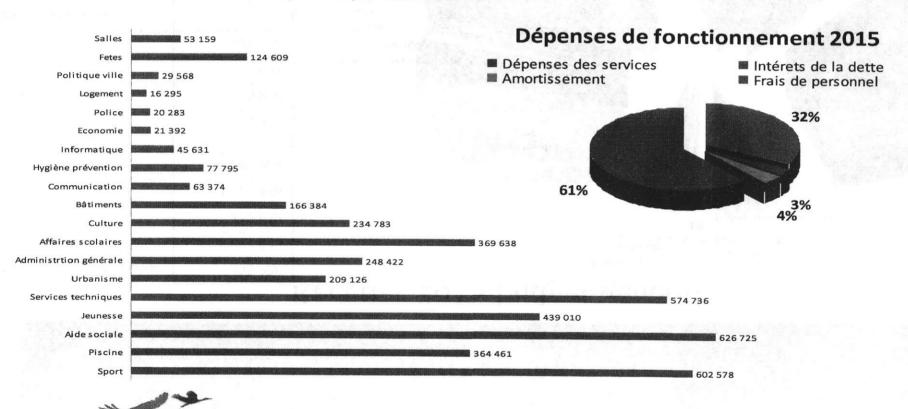




Ville de Harnes-Analyse rétrospective 2015

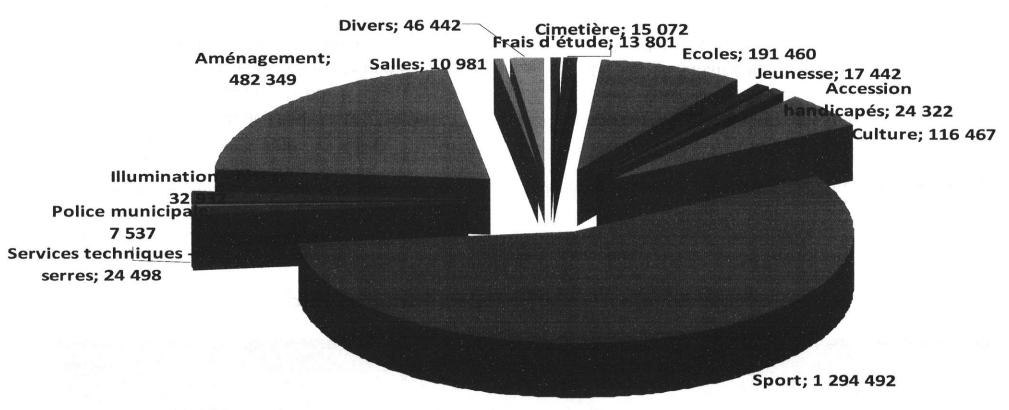
Dépenses de fonctionnement 2015

Dépenses par services 4 287 967



Ville de Harnes-Analyse rétrospective 2015

Les dépenses d'investissement (2 277 796 euros)





Ville de Harnes-Analyse rétrospective 2015

Principales subventions accordées

Subvention au CCAS: 610 000 €

Subventions de fonctionnement aux associations :

Harnes volley Ball: 82 000 €

• Volley club de Harnes : 102 750 €

• Sport nautique : 28 000 €

• Harnes Handball club: 35 000 €

• Football UASH: 21 100 €

• Association Prévert : 20 890 €

• Club Prévention : 11 020.36 €

Harmonie de Harnes : 9 860 €

Judo Club: 8 700 €

Subventions à projet ou complémentaire aux associations :

• Harnes volley Ball: 43 643.14 €

• Volley club de Harnes : 33 140 €

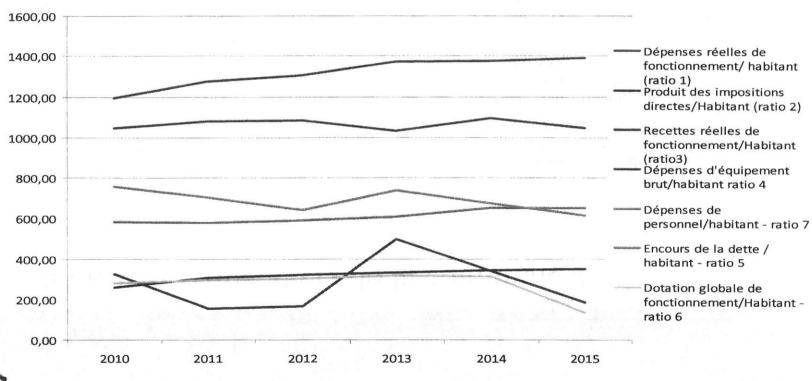
• Sport nautique : 16 000 €

Harnes Handball Club: 7 500 €

• Judo Club : 10 100€

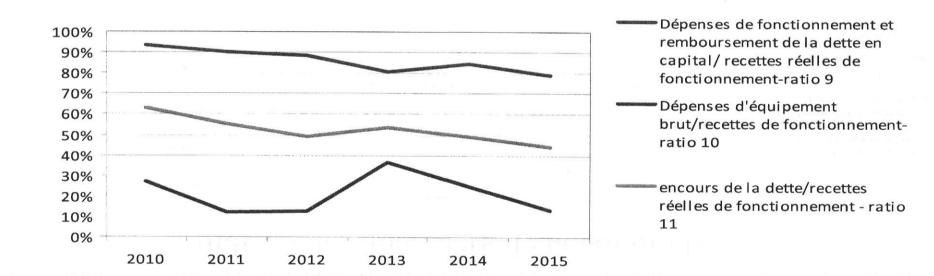


Indicateurs financiers de la commune 1



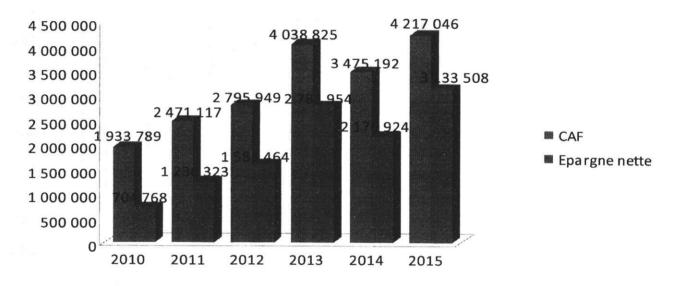


Indicateurs financiers de la commune 2





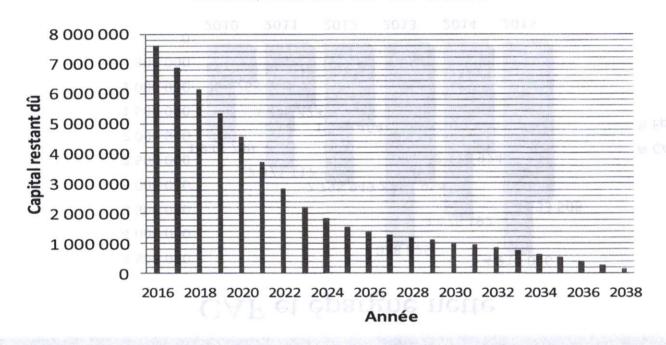
CAF et épargne nette



La capacité d'autofinancement de la ville représente la différence entre nos recettes et nos dépenses de fonctionnement. L'Epargne Nette est égale à cette CAF moins le remboursement de la dette.



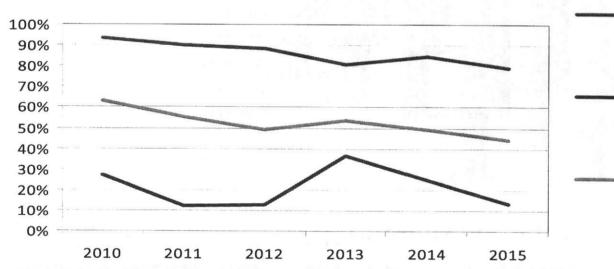
Extinction de la dette



Le montant de la dette au 1 janvier 2016 est de 7 578 573€



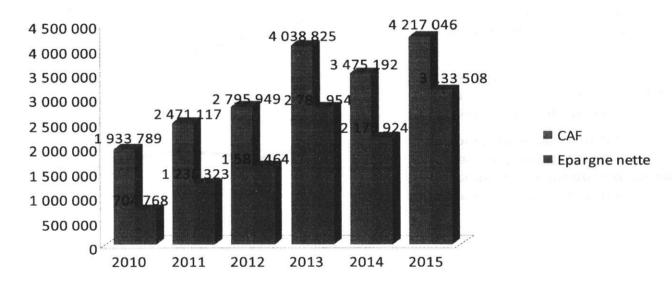
Indicateurs financiers de la commune 2



- Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement-ratio 9
- Dépenses d'équipement brut/recettes de fonctionnementratio 10
- encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement - ratio 11



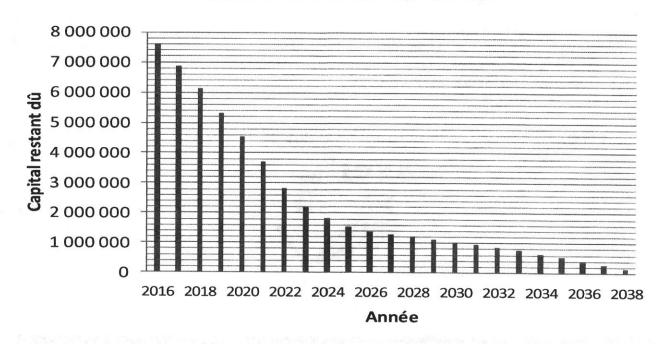
CAF et épargne nette



La capacité d'autofinancement de la ville représente la différence entre nos recettes et nos dépenses de fonctionnement. L'Epargne Nette est égale à cette CAF moins le remboursement de la dette.



Extinction de la dette

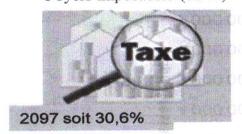


Le montant de la dette au 1 janvier 2016 est de 7 578 573€

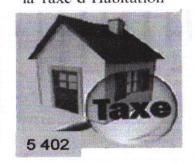


Ville de Harnes - Caractéristiques de la commune en 2014

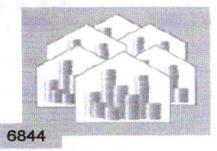
Foyers imposables (en %)

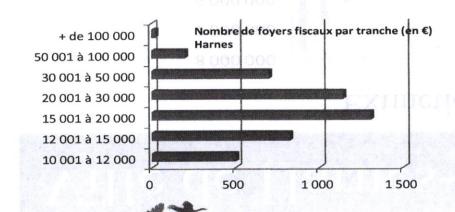


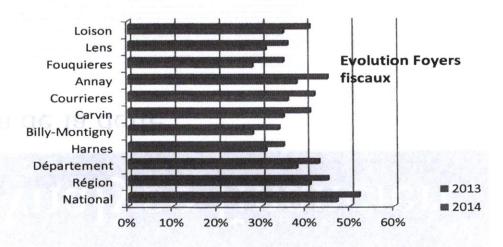
Logements soumis à la Taxe d'Habitation



Nombre de foyers fiscaux



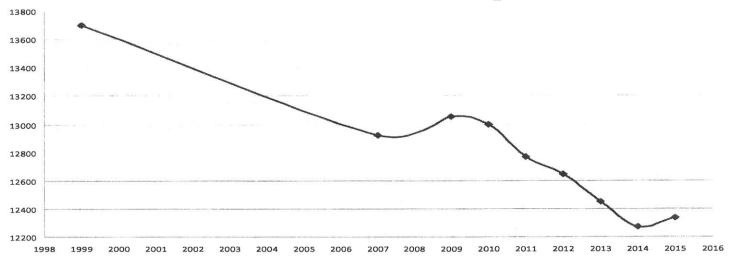


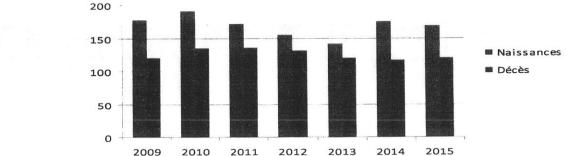


30

Ville de Harnes - Présentation des foyers de la commune

La Population







31

250

Ville de Harnes - Présentation des foyers de la commune

Le chômage

Fin novembre 2015, il y a 2 351 demandeurs d'emploi toutes catégories. 930 demandeurs d'emploi sont de catégorie A et 1 421 de catégorie A, B et C. 1 287 demandeurs d'emploi sont des hommes contre 1 064 femmes.



L'âge des chômeurs est le suivant :

17.82 % ont moins de 25 ans.

59.00 % ont entre 25 et 49 ans.

23.18 % ont 50 ans et plus.

Le chômage de longue durée (> 24 mois) touche 32.24 % des chômeurs.

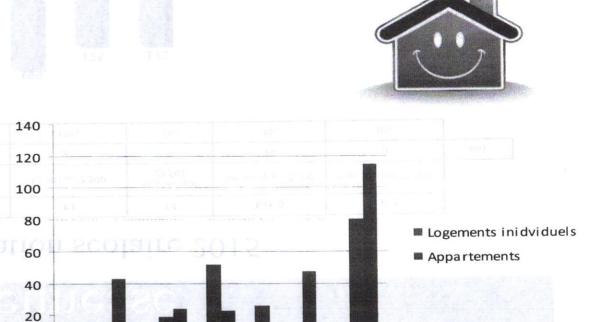
Les demandeurs d'emploi les plus touchés sont les personnes qui ont un niveau d'études en dessous du BEP CAP soit 46.28% des demandeurs d'emploi.



Ville de Harnes-Service Urbanisme

Statistiques logements neufs

Année	Logements individuels	Appartements	TOTAL	
2009	5	0	5	
2010	43	12	55	
2011	19	24	43	
2012	52	23	75	
2013	26	9	35	
2014	47	0	47	
2015	80	1150	195	
TOTAL	272	183	455	



2014 2015



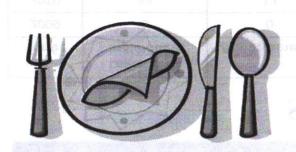
2010

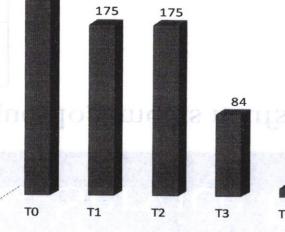
2011 2012 2013

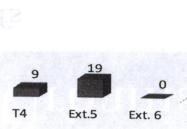
Ville de Harnes-Service Enfance – Jeunesse

Restauration scolaire 2015

Tranche	3 A TO	T183	T2	Т3	T4	Ext. 5	Ext. 6	
Coefficient social	inf. ou égal 3 500	3 501 à 7 500	7 501 à 12 500	12 501 à 22 500	sup. ou égal 22 501	inf. ou égal 22 500	Sup. ou égal 22 501	
	199	175	175	330 84	9	19	0	661
	31%	26%	26%	13%	1%	3%	0%	









Ville de Harnes-Service Enfance Jeunesse

Rythmes scolaires 2015





Écoles Maternelles

inscription TAP
64
04
62
64
49
62
301
52%

Écoles élémentaires

écoles	inscription écoles	inscription TAP	
BARBUSSE	166	98	
J. JAURES	180	111	
DIDEROT	170	121	
J. CURIE	150	84	
L. PASTEUR	113	54	
TOTAL	779	468	
Pourcentage d'enfants inscrit aux TAP		60%	
	nfants inscrit aux TAP	56,50%	

Et pour 2016... dans les différentes politiques municipales :

En matière culturelle, fin des aménagements scénographiques du musée d'histoire et d'archéologie.

Lancement du projet de création de la médiathèque.

Mise en œuvre d'un agenda culturel et d'un passeport culture.

En matière de jeunesse, ouverture prochaine d'un Relais d'Assistante Maternelle en collaboration avec la CAF et les services du Département.



Pour les élèves de primaires, programmation des formations aux premiers secours.

Poursuite des actions de sensibilisation à l'éducation routière données par la Police Municipale.

Études sur le projet de création d'un nouveau restaurant scolaire dans le quartier Bellevue.

Mise en place d'un Conseil des Jeunes pour mieux associer l'avis des enfants aux décisions municipales les concernant.

En matière sportive, lancement de l'études pour la réalisation d'un Skate Park ainsi qu'un terrain de football synthétique.



Et pour 2016... dans les différentes politiques municipales :

En matière d'administration générale la gestion quotidienne sera encore optimisée: dans chacun des services municipaux, les formations à la commande publique seront développées; toute dépense sera pesée dès le premier euro.

En matière de la gestion de la dette, pour rappel, l'emprunt dit toxique a été renégocié ce qui permet des marges de manœuvre supplémentaires pour l'avenir.

Le montant de la dette est de 7 578 573€



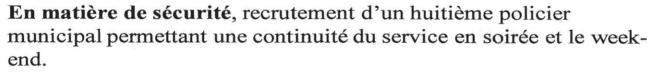
Et pour 2016... dans les différentes politiques municipales :



En matière d'action sociale, poursuite des actions menées par le CCAS afin de rompre l'isolement des aînés.

Lancement d'un Conseil des Sages afin d'associer en amont les aînés dans les décisions municipales.

En matière de santé, élaboration d'une charte Handicap et poursuite des actions liées à la santé.



La commune sera progressivement équipée d'une vidéo-protection afin de sécuriser les sites sensibles et d'améliorer la sécurité des usagers dans le cadre d'un partenariat avec la police nationale.





Et pour 2016... dans les différentes politiques municipales :

En matière de travaux, arrivée du Bus à Haut Niveau de Service permettant de moderniser les transports en commun et d'intensifier leur fréquence.

Aménagements des espaces verts en terme de fleurissement et d'embellissement des quartiers. Poursuite de la rénovation et de l'entretien des voiries.

Projet de requalification des entrées de la ville.

Aménagements au cimetière.

Programmation du travail à effectuer au titre de l'AD'AP, afin de rendre accessible les bâtiments publics. Déploiement de la fibre optique.

Dans le domaine du logement, les programmes de nouvelles habitations vont toujours se développer sur la commune, permettant le parcours résidentiel pour tous les habitants, quelque soit leur niveau de revenu : logements sociaux, logement en lots libres de constructeurs, logements clé en main : le domaine de la Hêtraie, l'Ilot Dauthieu.

Développement de la zone de l'Abbaye située entre Harnes et Loison-sous-Lens.

Nouveau point d'accueil de Maison & Cités dans la Cité d'Orient.



Et pour 2016... nos impôts locaux:

Depuis 2008 et jusqu'à 2015, la municipalité n'a pas augmenté les taux de la taxe d'habitation ainsi que du foncier bâti et non bâti.

Les baisses des dotations de l'Etat obligeront à plus ou moins long terme les collectivités à agir sur leur fiscalité.

La question se posera sur Harnes.

Que devons-nous faire?





2 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Président: Nous allons donc passer au point suivant qui est une modification du règlement intérieur du Conseil municipal. Et voyez, une des réponses à vos remarques précédentes c'est de ne pas toujours, lors du débat d'orientations budgétaires d'avoir des chiffres bien clairs, bien nets et définitifs. Et bien, effectivement nous l'avons compris depuis longtemps aussi, et donc nous allons vous proposer une modification de ce règlement intérieur, sur l'article 22 qui dit que, et bien le débat d'orientations budgétaires aura lieu durant le mois de janvier. Nous proposons une simple modification qui sera: le débat d'orientations budgétaires aura lieu jusqu'à la fin du mois de février de chaque année. A partir, bien entendu, de 2017. Cela répond à une de vos interrogations puisque nous aurons à ce moment là, puisque nous le ferons en février, les chiffres officiels. Y-a-t-il des remarques? S'il n'y en n'a pas, je vous propose de passer au vote. Ceux qui sont pour? à l'unanimité, je vous remercie.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que par délibération du 16 juin 2014 elle a approuvé le règlement intérieur du Conseil municipal.

Il prévoit en son article 22 que le débat d'orientation budgétaire aura lieu dans le courant du mois de janvier de chaque année.

Les différents éléments alimentant le Débat d'Orientations Budgétaires ne sont connus, en totalité, qu'à partir de fin janvier. Cela amène à devoir présenter ce Débat d'Orientations Budgétaires sur estimations ou sur 3 trimestres.

Afin de soumettre à l'Assemblée un Débat d'Orientations Budgétaires complet,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, ACCEPTE de modifier l'article 22 du règlement intérieur du Conseil municipal en précisant que le Débat d'Orientation Budgétaire aura lieu jusqu'à la fin du mois de février de chaque année, à compter de 2017.

Le reste de l'article 22 du règlement intérieur est inchangé.

3 GIRZOM - CITE D'ARTOIS - REGULARISATION ECRITURES

Monsieur le Président : Le point suivant et nous allons le faire travailler beaucoup, c'est à propos du GIRZOM de la Cité d'Artois et la parole est à Dominique MOREL.

Dominique MOREL: Merci Monsieur le Président. Je vais faire rapide. Il s'agit en fait d'une régularisation d'écriture entre des tranches fermes et des tranches conditionnelles du fait que certaines étaient liées à des subventions. Donc sur demande de la Trésorerie de Lens, il a été demandé au Conseil municipal de valider le schéma des écritures comptables. Ce schéma étant joint dans les pièces annexes.

Monsieur le Président : Y'a-t-il des remarques ou des questions sur ce point ? S'il n'y en n'a pas je vous propose de passer au vote. Ceux qui sont pour ? Et bien à l'unanimité, je vous remercie.

Des travaux de rénovation de voirie, trottoirs, assainissement et effacement des réseaux aériens dans la cité d'Artois ont été lancés dans le cadre du Girzom.

Ils ont fait l'objet d'un marché numéro 423.5.12 divisé en 2 lots :

- Lot 1 : voirie, assainissement et espaces verts attribué au groupement conjoint GUINTOLI-BROUTIN pour un montant HT de 910 633.85 €
- Lot 2 : effacement des réseaux attribué à la société Bouyghes énergie et services pour un montant hors taxes de 273 392.56 € HT

Ils concernaient les rues de :

- Montmirail (tranche ferme – tranche conditionnelle 4)

- Arras et Béthune (Tranches conditionnelles 1 et 5)
- Voie des iles, chemin du bois (Tranches conditionnelles 2 et 6)
- Duhamel (tranche conditionnelles 3 et 7)

Les tranches conditionnelles ont été alloties.

Or, lorsque les demandes de subvention ont été sollicitées au titre du Girzom, il s'est avéré que seule la rue de Montmirail était concernée, alors que les écritures comptables pour toute l'opération avaient été passées au chapitre 458.

Il y a donc lieu de régulariser les écritures en respectant le dossier de subvention, à savoir maintien du coût des travaux relatifs à la rue de Montmirail au chapitre 458 et ré imputation du coût des travaux concernant les rues d' Arras, Béthune, Duhamel, Voie des Iles, Chemin du Bois aux comptes concernés soit :

- Article 458101 pour la rue de Montmirail
- Article 2151 travaux de voirie pour les autres rues
- Article21534 travaux d'électrification pour les autres rues

en procédant par opération d'ordre budgétaire au chapitre 041, aux annulations des mandats passés initialement au compte 458101 pour les rues de Arras, Béthune, Duhamel, voie des iles et chemin du bois à l'article 458101 par émission d'un titre de recettes à l'article 458201 et ré imputation aux comptes 2151 pour la voirie et 21534 pour l'électrification, selon le tableau financier joint.

Sur la demande de la trésorerie de Lens,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, VALIDE le schéma des écritures comptables.

Monsieur le Président : Je regarde l'heure parce que je voudrais libérer. Il y a encore quelques minutes.

4 MARCHES PUBLICS

4.1 AVENANT DE REGULARISATION - MARCHE D'ASSURANCE - LOT N°2 FLOTTE AUTOMOBILE - GAN ASSURANCES

Monsieur le Président : Le point suivant est sur les marchés publics et le rapporteur, comme je vous le disais précédemment est Dominique MOREL.

Dominique MOREL: Alors, donc, sur ce point 4 il y a deux points. Le point 1 qui concerne un avenant de régularisation concernant la flotte automobile. C'est en fait, chaque année, on regarde les plus et les moins des nouvelles primes en fonction des différents véhicules qui ont été affectés au parc ou retirés du parc. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces de cet avenant.

Monsieur le Président : Avec une augmentation de 27,17 €, c'est cela ?

Dominique MOREL: C'est tout à fait ça Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Y'a-t-il des remarques ? Je vous propose de passer au vote. Ceux qui sont pour ? Contre ? Abstentions ? 2 abstentions, le reste, 3 pardon puisqu'il y a un pouvoir. Le reste pour.

Un marché, passé selon la procédure adaptée de l'article 28 du Code des Marchés Publics, a été notifié le 11 janvier 2014 à la Compagnie GAN ASSURANCES – 328, rue Benoite Vincent – 62400 BETHUNE, afin d'assurer la flotte automobile de la ville de Harnes.

Le marché, passé pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2014, a été résilié par courrier du 7

juillet 2015 avec effet au 1er janvier 2016 – zéro heure.

Toutefois, il y a lieu de prendre en compte, à la fin de chaque année civile, les adjonctions et retraits de véhicules, ainsi qu'éventuellement des modifications de garanties, d'usages déclarés, de montants de franchise... intervenus entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2014. Cette régularisation s'élève à

Il y a lieu également de fixer la prime annuelle provisionnelle à compter du 1er janvier 2015. Celle-ci

s'élève à 14.093,17 € TTC.

Le délai d'exécution initial reste inchangé.

Toutes les autres clauses et conditions générales du marché demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 30 voix pour et 3 abstentions (Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART et Sébastien RICOUART) AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces de cet avenant.

4.2 AVENANT DE MODIFICATION - MARCHE A BONS DE COMMANDE « ENTRETIEN DE TOITURES »

Monsieur le Président : Le point suivant.

Dominique MOREL: Le point suivant, il s'agit en fait de modifier au niveau d'un marché qui vient d'être passé, une formule de régularisation qui avait été mal inscrite dans les documents du marché. La formule vous est bien sur notée dans ce document. Il est demandé au Conseil municipal ou l'Adjoint délégué de signer toutes les pièces de cet avenant.

Monsieur le Président : Y'a-t-il des remarques ? Ceux qui sont pour ? Contre ? Abstentions ? C'est sur c'est abstention? Donc 3. Ah oui, j'ai oublié de vous dire tout à l'heure, si vous pouviez nous donner bien entendu votre précédente intervention par écrit, mais vous le faites par habitude, mais je préfère le redemander.

Un marché, passé selon la procédure adaptée de l'article 28 et 26-II Marché à bons de commandes du Code des Marchés Publics, a été notifié le 21 octobre 2015 à la société COEXIA ENVELOPPE – Parc d'Activités de la Croisette – 5 rue F. Sauvage – 62300 LENS, afin d'assurer l'entretien et la réparation des toitures des bâtiments communaux.

Le marché est passé pour une durée d'une année, reconductible 2 fois pour une durée d'une année chacune, à compter de sa notification.

Une erreur matérielle s'est glissée dans la formule de révision des prix. Il convient de la remplacer par la formule : $Pn = P(o) [0.15 + 0.85 \times I/Io]$. Les prix seront révisables à la date anniversaire.

Le délai d'exécution initial reste inchangé.

Toutes les autres clauses et conditions générales du marché demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 30 voix pour et 3 abstentions (Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART et Sébastien RICOUART) AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces de cet avenant.

5 DETR 2016

5.1 ECONOMIES D'ENERGIE – REMPLACEMENT DES LANTERNES DE TYPE BOULE PAR DES LANTERNES A LED SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE

Voilà, le point suivant est toujours Dominique MOREL et concernera la DETR 2016.

Dominique MOREL: Tout à fait Monsieur le Président. Donc le point n°1, il s'agit en fait de remplacer des lanternes de type boule par des lanternes à LED sur l'ensemble de la commune en sachant que nous avons environ 2200 foyers. Donc il est proposé au Conseil municipal de solliciter au titre de la priorité 1 sous l'axe éclairage public sur les voies en agglomération visant à réaliser des économies d'énergie de diminuer la pollution lumineuse, une subvention à hauteur de 25 %. D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter toute subvention ou participation auprès des organismes privés ou publics. De solliciter la FDE 62 pour tout financement visant à l'amélioration de notre réseau et les économies d'énergie.

Monsieur le Président : Je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE : J'aime beaucoup le terme que vous utilisez Monsieur MOREL, de pollution lumineuse. Pourriez-vous me dire combien il y aurait de lanternes et quel est le prix estimatif de l'opération ?

Monsieur le Président: Elle n'est pas encore quantifiée, vous l'aurez dans le budget suivant. Néanmoins, de cette somme, parce que les 2500 foyers ne seront pas remplacés en même temps, puisqu'il a été précisé que ce sera d'abord les axes principaux qui seront changés. Et bien suivant le nombre de, suivant le budget que nous accorderons à cette priorité, nous demanderons 25 % de subvention aux différents organismes qu'il vous a cité. S'il y a d'autres remarques, oui tu veux préciser.

Dominique MOREL: Je peux compléter, en fait, on a lancé un marché. Le marché ne comportait pas un nombre de lanternes, puisqu'on ne sait pas le coût exact des différents prestataires, mais on avait un marché qui était d'environ $50 \ KE$. Donc avec ces $50 \ KE$, en fonction des différentes réponses, on a sélectionné différentes rues avec des priorités pour remplacer ces différentes lanternes, boules. Voilà.

Monsieur le Président : Ces 50 K€ apparaîtront bien entendu dans le budget qui vous sera présenté lors du prochain Conseil municipal. Ceux qui sont pour ? A l'unanimité, je vous remercie.

L'éclairage public de la commune est constitué d'environ 2200 foyers lumineux. Pour une majorité d'entre eux, on peut constater une certaine vétusté puisque certains équipements sont installés depuis plusieurs dizaines d'années.

Certes, un entretien régulier est réalisé, mais celui ne permet pas à la commune de réaliser des économies, notamment en matière de consommation.

C'est notamment le cas des lanternes de type 'boule', qui affichent des consommations très élevées et qui, de surcroît provoquent une pollution lumineuse très importante.

C'est pourquoi il a été décidé de procéder au remplacement de ce type de luminaires par des luminaires beaucoup plus performants.

Ces équipements seront remplacés par des lanterne à LED, beaucoup plus économes et offrant une qualité lumineuse équivalente voire supérieure.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité:

- SOLLICITE au titre de la priorité 1, sous axe éclairage « Eclairage public sur les voies en agglomération visant à réaliser des économies d'énergie et à diminuer la pollution lumineuse » une subvention à hauteur de 25 %.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter toutes subventions ou participations auprès d'organismes publics ou privés.

SOLLICITE la FDE 62 pour tout financement visant à l'amélioration de notre réseau et les

économies d'énergie.

5.2 CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE RESTAURATION SCOLAIRE – CITE BELLEVUE

Monsieur le Président : Le point suivant, Dominique.

Dominique MOREL: Il s'agit Monsieur le Président, Chers Collègues, donc de solliciter une subvention à hauteur de la DETR 2016 pour notre projet de restauration scolaire dans la Cité Bellevue.

Monsieur le Président : Je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE : Je suis désolé Monsieur MOREL de

Monsieur le Président : Nous ne vous donnerons pas le prix, nous ne l'avons pas.

Jean-Marie FONTAINE : De répéter mes questions, mais quel est le coût estimatif ? Donc vous ne l'avez pas.

Monsieur le Président : Il n'est pas encore prévu pour le moment. Ce coût estimatif sera étalé, peutêtre même pas cette année. Il se fera l'année suivante. Aujourd'hui, il faudra le budgétiser mais en tout cas, il faudra demander une autorisation pour avoir 25 % de cette construction auprès des différents organismes. Vous l'aurez aussi, dans la mesure où on le budgétise et bien dans le prochain Conseil municipal.

Jean-Marie FONTAINE : Parce qu'on sait généralement, il y a des règles de calcul assez facile

Monsieur le Président : Tout à fait

Jean-Marie FONTAINE: quand on construit

Monsieur le Président : Au mètre carré,

Jean-Marie FONTAINE : une école, un restaurant scolaire etc... Y'a des, au mètre carré, on arrive à cerner le prix, la fourchette.

Monsieur le Président: C'est ce qu'on appelle les ratios. Non non, vous l'aurez au prochain, si vous venez à la commission finances qui sera organisée avant le prochain Conseil municipal, et bien voilà une bonne question que vous pouvez poser. Là au moins vous avez déjà des arguments et des questions. Ceux qui sont pour? Je n'ai pas vu toutes les mains, excusez-moi. Chantal oui c'est là tout. A l'unanimité. Je vous remercie. Et puis avant, je vais me permettre de leur donner l'autorisation de s'éclipser parce qu'il est 10 là. Il est plus que temps.

Dans le cadre de l'amélioration des services de la restauration scolaire, notamment pour les enfants des secteurs de Bellevue et Cité d'Orient, il est envisagé la création d'un nouvel équipement.

Afin de monter les dossiers de subventions correspondants, il convient de délibérer en vue d'en effectuer leurs demandes.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, SOLLICITE la DETR 2016 au titre de la priorité 1 – Construction publique – Restaurant et lieu d'activités périscolaire (construction aménagement et premier équipement mobilier) 25 % ainsi que toutes subventions ou participations auprès d'organismes publics ou privés.

Sabah YOUSFI, Jean-Pierre HAINAUT, Jeanne HOUZIAUX et Carole GUIRADO quittent la séance de Conseil municipal.

Monsieur le Président : Et puis, bonne mission.

6 DEMANDE DE SUBVENTION - CONTRAT DE VILLE 2016

Monsieur le Président : Le point suivant est une demande de subvention et ça ce sont les contrats de ville qui vous ont déjà été exposés me semble t'il! Et le rapporteur en est Fabrice LALY.

Fabrice LALY: Merci Monsieur le Président. Donc dans le cadre de la programmation du contrat de ville et pour l'opérationnalité de l'année 2016, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter le financement de l'Etat et de la Région dans le cadre du Contrat de Ville aux projets suivants:

6.1 Fonds de Travaux Urbains (FTU)

Fabrice LALY: Alors le projet 1 – Fonds de Travaux Urbains, on ne va pas forcément tout vous lire, donc c'est une enveloppe de $20.000 \, \epsilon$, dédiée aux micros projets d'aménagement qui implique surtout les conseillers de quartiers et ce qui permet l'entretien d'espaces verts, l'embellissement, l'amélioration de l'information. A titre d'exemple, d'actions qui ont déjà été réalisées, ça a permis des rampes d'accessibilité à côté de l'EHPAD, des bancs à MIMOUN, le parking la salle DANEL. Donc le plan de financement, la part ville : $10.000 \, \epsilon$, part Conseil Régional : $10.000 \, \epsilon$ soit un coût total de $20.000 \, \epsilon$.

Monsieur le Président : Y'a-t-il des remarques ? Nous allons les faire un par un si vous le souhaitez pour le vote en tout cas. Ceux qui sont pour ? Contre ? Abstentions ? 3. Comment ? Ah excusez, j'ai, ah oui, je vous en prie on recommencera le vote. On l'annule, on va d'abord écouter oui. Fabrice, il faut que tu coupes le tien. Allez-y.

Anthony GARENAUX: On vote projet par projet? Ou l'ensemble?

Monsieur le Président : Oui on va voter projet par projet. C'est ce que je vous propose.

Anthony GARENAUX: OK. Je peux faire une intervention globale?

Monsieur le Président : Oui, bien sûr.

Anthony GARENAUX: Donc, Monsieur le Maire. Dès sa mise en place au début des années 80 pour faire face aux grandes émeutes survenues dans des zones urbaines où l'assimilation républicaine ne s'était pas effectuée, la politique de la ville a eu pour vocation de réduire les inégalités économiques et sociales. L'esprit de la loi de février 2014 a été de recentrer ce qui était perçue par la cour des comptes elle-même comme une politique de saupoudrage et de clientélisme, sans aucun résultat sur le long terme. Loin de s'attaquer directement aux problématiques liées à l'insécurité, l'emploi, le cadre de vie, l'éducation ou l'insertion, nous constatons que certains projets proposés dans la programmation 2016 du contrat de ville sont particulièrement orientés d'un point de vue idéologique et politique. L'argent public ne doit pas être utilisé pour faire de la retape électorale ou faire de la propagande militante comme vous voulez le faire. Nous nous abstiendrons donc sur l'ensemble des propositions de programmation, pour ne pas pénaliser les habitants des quartiers prioritaires sans pour autant cautionner la dérive idéologique qui saute aux yeux dans cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Président: Et bien moi je vous remercie aussi, vous donnerez votre texte, bien entendu, avant votre départ. Vous dire que nous avons eu de la chance que la région soit ce qu'elle soit aujourd'hui. Et puis, je vous propose suite à cela, au Fonds de Travaux Urbains et puis de voter ce premier projet. Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? Abstentions ? 3.

Pour 2016, dans le cadre de la programmation du contrat de ville de la CALL : Afin d'assurer l'opérationnalité de l'année 2016,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 30 voix pour et 3 abstentions (Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART et Sébastien RICOUART) AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter, dans le cadre du contrat de ville, le financement tel que proposé ci-dessous :

PROGRAMMATION VILLE DE HARNES

Projet 1 : Fonds de Travaux Urbains (FTU) (action nouvelle)

A travers la mise en place du FTU, l'idée est de coproduire avec les habitants des micros aménagements en cohérence avec les projets en cours au niveau de chaque périmètre des conseils de quartier prédéfini.

Les objectifs sont les suivants :

- Amélioration et valorisation du cadre de vie

- Impliquer et rendre effective la participation des habitants par la création d'un nouvel espace dédié à l'initiative et faire en sorte que cette participation vienne enrichir la décision publique locale.

- Faire en sorte que les habitants s'approprient pleinement les espaces publics

- Mise en place d'outil pour une Gestion Urbaine de Proximité à l'échelle de la commune
- Permettre la démocratie participative grâce à la mise en place de nouveaux dispositifs sur le territoire

L'enveloppe de 20 000 euro HT permet de financer rapidement des actions et micro projets liés au cadre de vie:

- L'entretien des espaces verts et la propreté du quartier
- Embellissement, fleurissement des espaces publics
- L'installation et la maintenance du mobilier urbain
- L'amélioration de l'information et de la participation des habitants
- La mobilité des personnes
- L'accessibilité des PMR

Les propositions de micro travaux sont examinées à l'échelle pertinente des 4 Conseils de quartier à l'occasion des réunions mensuelles et doivent être validées lors d'un comité de gestion paritaire. Le FTU ne peut financer que des opérations qui n'excédent pas 4 573,47 HT.

PLAN DE FINANCEMENT :

Part Ville:

10 000 euros soit 50%

Part Conseil Régional:

10 000 euros soit 50%

COUT TOTAL:

20 000 euros HT

6.2 Skate Park sur le complexe Mimoun labellisé Euralens

Monsieur le Président : Projet 2. Skate Park. Je vous en prie.

Fabrice LALY: Alors c'est la construction d'un Skate Park, donc il s'agit d'aménager un skate park sécurisé et encadré par le service jeunesse avec la participation des habitants, notamment les jeunes de proximité afin que les différents publics se croisent, public du CCAS de la MIC et du Complexe sportif. La part ville est de $24.000 \in$, la part du Conseil Régional de $32.000 \in$, la part du Département de $24.000 \in$ pour un montant total de $80.000 \in$.

Monsieur le Président : C'est ce que nous espérons bien sûr, ça ne veut pas dire que c'est ce que nous allons avoir. Vous en êtes bien conscients, ceux qui savent ce que c'est la Politique Ville. Alors, ceux qui sont pour ? Contre ? Abstentions ? 3

Pour 2016, dans le cadre de la programmation du contrat de ville de la CALL : Afin d'assurer l'opérationnalité de l'année 2016,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 30 voix pour et 3 abstentions (Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART et Sébastien RICOUART) AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter, dans le cadre du contrat de ville, le financement tel que proposé ci-dessous :

PROGRAMMATION VILLE DE HARNES

Projet 2 : Skate Park sur le complexe Mimoun labellisé Euralens (action nouvelle)

Au travers, une démarche de Gestion Urbaine de Proximité associant les habitants du quartier, les jeunes et les usagers du site, il s'agit de poursuivre l'aménagement du pôle d'équipements publics au complexe Mimoun site labellisé Euralens. :

- Un équipement sportif comprenant une salle des sports et un dojo
- Une Maison des Initiatives Citoyennes inaugurée récemment en décembre 2011
- Un nouveau CCAS au sein d'un bâtiment déjà existant (les anciens bureaux miniers) inauguré en décembre 2013.

Ces équipements font actuellement l'objet d'un réaménagement de leurs abords afin de permettre le croisement des différents publics. A proximité de ce complexe, dans la même rue (chemin de la deuxième voie) viendra s'implanter la future médiathèque de Harnes.

C'est donc l'opportunité de créer un lieu avec différentes fonctions urbaines : sociales, sport, culture, détente, à proximité des uns et des autres, le tout sur un territoire qui a malheureusement été trop longtemps dépourvu de signaux positifs, de services publics de proximité. Le projet d'aménagement du nouveau complexe Mimoun prend donc en compte l'ensemble de ces éléments et dont l'objectif est de redéployer des équipements dans ce secteur trop longtemps oublié des services municipaux. Sur la même logique, il s'agit de prendre en compte les attentes des jeunes de la nouvelle géographie prioritaires en leur proposant un site spécifique au sein du même complexe de type Skate Park.

PLAN DE FINANCEMENT:

Part Ville:

24 000 euros soit 30 %

Part Conseil Régional:

32 000 euros soit 40%

Part Département :

24 000 euros soit 30 %

COUT TOTAL:

80 000 euros TTC

6.3 Prévention Jeunesse

Monsieur le Président : Alors le 3^{ème} projet est en Prévention Jeunesse. C'est une action qui est reconduite. Je t'en prie Fabrice.

Fabrice LALY: C'est une action qui est une fusion entre l'atelier graph, on avait un exemple à l'école Pasteur et Curie et les actions préventions menées par le CAJ à destination des jeunes en voie de marginalisation durant la saison estivale. Donc c'est ce qui va permettre la constitution de 6 groupes de 8 jeunes qui pourront aller faire du char-à-voile et aussi la mise en place de 4 stages de Stand up Paddle sur la côte d'Opale. Et ensuite un graph pour objectif fonctionnel la réalisation d'une fresque, accompagné d'un stage par des animateurs du service jeunesse et par des grapheurs professionnels. Donc la part ville est de 9.583 €, la part Etat 9.582 € et la part CAF 3.223 € pour un coût total de 22.388 €.

Monsieur le Président : Je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE : Par simple curiosité,

Monsieur le Président : Eteins le tien aussi, sinon ça ne va pas marcher.

Jean-Marie FONTAINE: Simple curiosité Monsieur LALY. Est-ce que vous savez où se réalisera la fresque ou est-ce que c'est encore un simple projet? Mais ça ne change rien au vote de notre groupe, bien entendu.

Monsieur le Président: Oui, on a prévu quand même que ce soit eux, un peu en fonction de ce qu'il y a de disponible, qui choisissent. Un travail donc avec eux. On ne peut pas dire c'est là que vous allez le faire, point, quoi! On va la jouer un peu différemment. Je sais bien que ça ne changera pas votre décision de vote. Ceux qui sont pour? Contre? Abstentions? 3.

Pour 2016, dans le cadre de la programmation du contrat de ville de la CALL : Afin d'assurer l'opérationnalité de l'année 2016,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 30 voix pour et 3 abstentions (Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART et Sébastien RICOUART) AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter, dans le cadre du contrat de ville, le financement tel que proposé ci-dessous :

PROGRAMMATION VILLE DE HARNES

Projet 3: Prévention Jeunesse (action reconduite)

- PERIODE PRINTEMPS 2016: Mise en place de plusieurs journées de découverte à la pratique du CHAR A VOILE, par le biais de notre structure éducative en direction des jeunes sur un public ciblé. Traduction fonctionnelle : Constitution de 6 groupes de 8 jeunes (13-17 ans).
- PERIODE ESTIVALE 2016: Mise en place de 4 stages d'initiation et de découverte à la pratique du STAND UP PADDLE sur la Côte d'Opale Boulogne sur Mer. Traduction fonctionnelle : Constitution de 4 groupes de 20 jeunes (13-17 ans). L'objectif de fonctionnement étant la découverte du milieu naturel et de sa fragilité à travers le Char à voile et le Stand up paddle, pour une mise en difficulté maîtrisée, et ainsi faire émerger des comportements d'entraide où la solidarité où le collectif doit primer. L'hébergement et la vie quotidienne ont lieu sur le camping municipal d'Equihen-Plage. Il s'agit d'un projet co-construit

collectivement encadré par l'équipe d'animation. Les règles de la vie quotidienne et le fonctionnement des stages seront travaillés en amont.

Mise en place du stage de "Graph", avec pour objectif fonctionnel, la réalisation d'une fresque. Accompagnement du stage par des animateurs du secteur jeunesse et par des grapheurs professionnels (Association Collectif Mercurocrom)

PLAN DE FINANCEMENT:

Part Ville:

9 583 euros soit 42,66%

Part Etat PLV:

9 582 euros soit 42,66%

Part CAF:

3 223 euros soit 14.66%

COUT TOTAL:

22 388 euros

6.4 Favoriser l'engagement citoyen et le développement économique et l'emploi

Monsieur le Président : Projet 4, favoriser l'engagement citoyen et le développement économique et l'emploi.

Fabrice LALY: Elle s'inscrit dans le projet global de la MIC, sur le volet emploi 16-25 ans avec une organisation de temps forts sur l'aspect sport et volley et écocitoyenneté. Alors un premier volet avec un forum emploi, ce qui va permettre aux jeunes de rencontrer des employeurs différemment, notamment en faisant un tournoi sportif et avec différents partenaires comme Décathlon, Paprec, Leader Intérim etc... Une journée sportive aussi autour du futsal où les jeunes seront invités à s'affronter en petites équipes et participer à différents ateliers de sensibilisation à la santé, aux conduites à risque, à la prévention routière en partenariat avec la Police municipale, les assurances et les clubs de prévention et un $3^{\text{ème}}$ volet tout public spécifique à l'écocitoyenneté avec la construction de nichoirs à destination des enfants, des TAP, les ateliers d'économie d'énergie et des ateliers d'accompagnement de la participation des bénévoles. Donc la part ville de $5.000 \in$, la part Etat $5.000 \in$, la part Etat $5.000 \in$, la part du Conseil Régional $5.000 \in$ pour un coût total de $15.000 \in$.

Monsieur le Président : Pas d'interventions ? Ceux qui sont pour ? Contre ? Abstentions ? 3.

Pour 2016, dans le cadre de la programmation du contrat de ville de la CALL : Afin d'assurer l'opérationnalité de l'année 2016,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 30 voix pour et 3 abstentions (Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART et Sébastien RICOUART) AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter, dans le cadre du contrat de ville, le financement tel que proposé ci-dessous :

PROGRAMMATION VILLE DE HARNES

Projet 4: Favoriser l'engagement citoyen et le développement économique et l'emploi (action nouvelle)

Cette action s'inscrit dans le projet global de la Maison des Initiatives Citoyennes qui traite à la fois de la citoyenneté et de l'insertion professionnelle. Située en bordure de la nouvelle géographie prioritaire cet équipement vise en premier lieu les publics de la politique de la ville.

Le souhait est mettre en place des actions permettant de favoriser le développement économique et l'emploi d'une part et d'encourager et valoriser l'engagement citoyen d'autre part.

A: Le volet 16-25 ans

- 1 journée forum de l'emploi (mars 2016) où les jeunes à la recherche d'un emploi seront invités à rencontrer des employeurs potentiels via un tournoi sportif avec différents partenaires (Mission locale, leader interim, Handisports, Staps de Liévin, Décathlon, Paprec, Mains forts, Mac Cain et les associations sportives locales, Page, Club de Prévention).

- 1 journée sportive autour du Futsal (juin 2016) où les jeunes seront invités à s'affronter en petites équipes et à participer à différents ateliers de sensibilisation à la santé, aux conduites à risques (alcool, drogue) et à la prévention routière en partenariat avec la police municipale, les assurances et le Club de

Prévention.

B: Le volet tout public spécifique à l'écocitoyenneté

- 3 ateliers de construction de nichoirs à destination des enfants des TAP. (mars 2016)

- 3 ateliers économie d'énergie et produits écologiques (avril 2016) tout public

- ateliers d'accompagnement de la participation des bénévoles (associatifs, conseils de quartiers, habitants) au salon environnemental des racines et des hommes qui a lieu sur 3 jours en mai 2016.

PLAN DE FINANCEMENT:

Part Ville:

5 000 euros soit 33,33%

Part Etat PLV:

5 000 euros soit 33,33%

Part Conseil Régional:

5 000 euros soit 33,33%

COUT TOTAL:

15 000 euros

6.5 Le volet pédagogique du salon des racines et des hommes

Monsieur le Président : Projet 5, volet pédagogique.

Fabrice LALY: C'est dans le cadre de la manifestation des Racines et des Hommes qui aura lieu les 13, 14 et 15 mai. Donc 2.000 élèves sont attendus la première journée, pour faire du rempotage, des poupées en pelouse, la visite d'une ferme pédagogique et les deux autres jours, le salon est ouvert à toute la population. Il y aura aussi des partenaires, Broutin, Véolia, etc... Des ateliers aussi rempotage, des concours de soupe, vous connaissez tous des Racines et des Hommes. Donc la vente de passeports, 700 €. La part ville 15.250 €, la part Etat 11.050 €, la part CALL 3.000 €, pour un coût total de 30.000 €.

Monsieur le Président : S'il n'y a pas de questions ? Je vous propose de passer au vote. Ceux qui sont pour ? Contre ? Abstentions ? 3.

Pour 2016, dans le cadre de la programmation du contrat de ville de la CALL : Afin d'assurer l'opérationnalité de l'année 2016,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 30 voix pour et 3 abstentions (Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART et Sébastien RICOUART) AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter, dans le cadre du contrat de ville, le financement tel que proposé ci-dessous :

PROGRAMMATION VILLE DE HARNES

Projet 5: Le volet pédagogique du salon des racines et des hommes (action nouvelle)

La manifestation a lieu le 13,14 et 15 mai. Entrée gratuite le vendredi 13 journée, exclusivement réservée aux scolaires. Plus de 2000 élèves sont attendus. En partenariat avec les associations locales, 6000 m2 entièrement consacrés à la nature 6 villages thématiques: cultiver nos jardins, se nourrir déguster, former et éduquer, maîtriser les énergies et les ressources, embellir et fleurir, trier, collecter et recycler.

Bien plus qu'un salon, des racines et des hommes propose une réflexion sur un mode de vie responsable d'éco-citoyen.

Les enfants des écoles se voient proposer des animations temps forts comme:

le rempotage, les poupées pelouse, apprendre à connaître les aliments de manière ludique, visite d'une ferme pédagogique, découverte d'un, potager, fabrication de pain...

Des stands de sensibilisation à la bio-diversité, le recyclage, fabrication d'éolienne, maison solaire...

Les 2 autres jours, le salon est ouvert à toute la population.

Des stands et animations proposés par des bénévoles: écoles de consommateurs, conseils de quartier et associations. (nichoirs et abris à insectes, meubles en carton...)

Des animations encadrées par des intervenants extérieurs (ex: le manège à légumes, la sculpture sur légumes...)

Des stands animés par des entrepreneurs et professionnels (recytech, paperec, la chaîne des terrils, animation ludique sur le thème de l'eau avec le BTS GEMEAU, société Broutin, SAS Nicollin, Ramery Environnement, VEOLIA Eau, , Renouv Energies...)

Les services de la ville encadre également des animations (ateliers de rempotage, concours de soupe, ...)

Des Temps fort tout au long des 3 jours avec des animations.

Nous avons proratisé la subvention auprès de l'Etat en fonction du %age d'habitants issus de la nouvelle géographie prioritaire soit 20% soit 30 000 euros. Cette règle est appliquée à toutes les subventions concernant la manifestation.

PLAN DE FINANCEMENT:

Vente passeport:

700 euros soit 2,33%

Part Ville:

15 250 euros soit 40,83%

Part Etat PLV:

11 050 euros soit 36,83%

Part CALL:

3 000 euros soit 10%

COUT TOTAL:

30 000 euros

6.6 100 % laïcité 100 % tolérance

Monsieur le Président : Le projet suivant, 100 % laïcité, 100 % tolérance. Une action nouvelle.

Fabrice LALY: C'est une action nouvelle avec des ateliers débats au printemps à la MIC avec les conseils de quartier, les conseils citoyens, les porteurs de projets FPH, qui seront encadrés par des intervenants professionnels. Il y aura aussi la projection du film Tenja sur la discrimination, suivie d'une visite guidée musicale au musée de la mine et tout ça au sein des quartiers prioritaires. Il y aura aussi un concert de la tolérance au mois d'août, en partenariat avec la radio Horizon, et une pièce de théâtre Naz de la compagnie Sens Ascensionnels qui sera suivie d'un débat entre le public et les artistes au Centre Culturel Jacques Prévert. Donc la part ville est de $8.845 \in$, part Etat $8.845 \in$ pour un coût total de $17.690 \in$.

Monsieur le Président : J'invite tout le monde à y aller ça vous apportera beaucoup. Pour ? Abstentions ? 3.

Pour 2016, dans le cadre de la programmation du contrat de ville de la CALL : Afin d'assurer l'opérationnalité de l'année 2016,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 30 voix pour et 3 abstentions (Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART et Sébastien RICOUART) AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter, dans le cadre du contrat de ville, le financement tel que proposé ci-dessous :

PROGRAMMATION VILLE DE HARNES

Projet 6: 100 % laïcité 100% tolérance (action nouvelle)

A. Ateliers débats au printemps, à la MIC, avec les conseils de quartier, les conseils citoyens, les porteurs de projet FPH, encadré par des intervenants professionnels sur les différentes valeurs que sont liberté, égalité, fraternité, laïcité, pluralité, etc.

B. Projection de film Tenja sur la discrimination suivi d'une visite guidée musicale (la mine, habitat et immigration) au sein du quartier prioritaire sous forme de parade où le service pays

d'art et d'histoire de la CALL présentera l'histoire du quartier durant juin.

C. Concert de la tolérance au mois d'août organisé en partenariat avec Radio Horizon sur un équipement rattaché au contrat de ville où les travaux précédents seront restitués aux public et mis en valeur sur scène.

D. Inviter la population en géographie prioritaire à assister à une pièce théatre, Naz, de la Cie Sens Ascensionnels, en novembre, qui traite de la montée des extrêmes et du racisme, du rejet de la différence. Spectacle suivi d'un débat entre le public et les artistes au centre culturel Jacques Prévert.

Nous sommes bien dans l'expérimentation et nous espérons que cette thématique lutte contre les discriminations soit le plus largement relayée cette année par nos autres partenaires, éducation nationale, associations, conseils de quartier, habitants, et les différents services de la ville. En effet, nous espérons que cette initiative fasse l'objet d'autres projets sur les années à venir (porteurs de projet FPH, associations locales), montée en qualité de cette thématique qui est en parfaite adéquation avec le projet prévention jeunesse.

Nous associerons nos différents partenaires relais afin de mobiliser au maximum les publics, comme des ambassadeurs de ces valeurs républicaines. Clore les différentes séances par un événement festif, le concert de la tolérance où les travaux et réflexions des participants aux différents ateliers seront mis à l'honneur et partager au reste de la population sous forme d'une restitution à définir collectivement à l'occasion du concert.

Ce projet est écrit et piloté par le service culture et le service cohésion sociale, citoyenneté et participation des habitants.

PLAN DE FINANCEMENT:

Part Ville:

8 845 euros soit 50 %

Part Etat PLV:

8 845 euros soit 50%

COUT TOTAL:

17 690 euros

6.7 Le musée d'histoire et d'archéologie comme outil d'insertion par la culture

Monsieur le Président : Le musée d'histoire et d'archéologie.

Fabrice LALY: Prendre ce musée comme un outil d'insertion par la culture. Un lieu pour, incarner le devoir de mémoire, notamment pour les publics jeunes, développer en direction aussi des scolaires des 36 communes de la CALL et des 22 collèges. Un lieu pour développer la citoyenneté et aussi un lieu attractif qui s'inscrit dans les réseaux des circuits touristiques du territoire et développe une programmation d'expositions temporaires tout au long de l'année. Donc la part ville $38.763 \in$, la part Etat $38.763 \in$ pour un coût total de $77.526 \in$.

Monsieur le Président : Ceux qui sont pour ? Contre ? Abstentions ? 3.

Pour 2016, dans le cadre de la programmation du contrat de ville de la CALL : Afin d'assurer l'opérationnalité de l'année 2016,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 30 voix pour et 3 abstentions (Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART et Sébastien RICOUART) AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter, dans le cadre du contrat de ville, le financement tel que proposé ci-dessous :

PROGRAMMATION VILLE DE HARNES

Projet 7: Le musée d'histoire et d'archéologie comme outil d'insertion par la culture (action nouvelle)

Dans le cadre des travaux de rénovation, de réhabilitation et d'extension prévus pour le musée d'Histoire et d'Archéologie, la ville de Harnes souhaite équiper ce musée d'une muséographie et d'une scénographie modernes visant une nouvelle conservation et une valorisation des collections. Cette démarche s'inscrit pleinement dans le contexte des commémorations du Centenaire de la Grande Guerre. Le musée d'Histoire et d'Archéologie, classé musée de France (attribution 1er février 2003), présente des collections relatives aux deux conflits mondiaux et à l'Archéologie sous un éclairage local. Il s'agit d'un bâtiment municipal dont les collections appartiennent et sont gérées par l'association Les Amis du Vieil Harnes. Le bâtiment est mis officiellement à la disposition de l'association Les Amis du Vieil Harnes le 21 mars 1979. Conformément à ses statuts et à son engagement auprès de la Municipalité, l'association Les Amis du Vieil Harnes assure la gestion scientifique et patrimoniale des collections et des réserves du musée d'Histoire et d'Archéologie.

Pour définir concrètement ce projet et élaborer la mise en œuvre de l'aménagement scénographique du musée d'Histoire et d'Archéologie, la Ville de Harnes en partenariat avec l'association Les Amis du Vieil Harnes (comité scientifique et propriétaire du fonds), bénéficie d'une étude confiée à un cabinet spécialisé dans le domaine de la scénographie et de la muséographie : Memoriae, basé à Roubaix.

PLAN DE FINANCEMENT:

Part Ville: 38 763euros soit 50 % Part Etat PLV: 38 763euros soit 50%

COUT TOTAL: 77 526 euros

6.8 Nos quartiers d'été portés par l'association AGAC

Monsieur le Président : Programmation associative, le projet 8, Nos Quartiers d'Eté.

Fabrice LALY: Comme chaque année Nos Quartiers d'Eté sont renouvelés. Cette manifestation aura lieu les 27 et 28 août sur le thème du Vivre Ensemble. Ce qui permet d'encourager l'implication aussi des jeunes, favoriser les rencontres, les échanges interculturels, intergénérationnels et inter-quartiers. Bon je pense que tout le monde connait ici Nos Quartiers d'Eté. La part ville est de 9.000 €, la part Conseil Régional 12.200 €, autofinancement 800 €, pour un coût total de 22.000 €.

Monsieur le Président : Pour ? Abstentions ? 3.

Pour 2016, dans le cadre de la programmation du contrat de ville de la CALL : Afin d'assurer l'opérationnalité de l'année 2016,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 30 voix pour et 3 abstentions (Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART et Sébastien RICOUART) AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter, dans le cadre du contrat de ville, le financement tel que proposé ci-dessous :

PROGRAMMATION ASSOCIATIVE

Projet 8: Nos quartiers d'été portés par l'association AGAC (action reconduite)

L'action Nos Quartiers d'Eté (NQE) est portée par l'Association de Gestion des Actions Citoyennes

(A.G.A.C.) et accompagnée par le correspondant local de Nos Quartiers d'Eté.

Il s'agit de l'organisation de manifestations ouvertes à tous, en particulier pour les habitants éloignées des vacances, dans les quartiers durant la période estivale.

Les objectifs sont les suivants :

Impulser une dynamique et une mise en réseau des acteurs

Accompagner les habitants dans une démarche de gestion de projet

Ouvrir les quartiers sur l'ensemble de la commune

Encourager l'implication des jeunes (16-25 ans)

Favoriser les rencontres et les échanges interculturels, intergénérationnels et inter-quartiers

Créer des moments de convivialité dans les quartiers

Permettre l'implication et la participation des habitants au projet

Sensibiliser au développement durable.

En permettant les rencontres et les échanges entre les habitants

En favorisant l'expression et l'implication des habitants en tant que bénévoles

En permettant aux habitants de découvrir les associations et les institutions

En offrant à tous un accès aux loisirs, aux pratiques culturelles et sportives.

Le collectif Nos Quartiers d'Eté propose pour 2016, la mise en place d'un temps festif sur 2 jours consécutifs : le samedi 27 août 2016 de 14H à 20H et le dimanche 28 août 2016 de 14H à 19H au complexe Bouthemy à Harnes sur le thème de vivre ensemble

PLAN DE FINANCEMENT:

Part Ville:

9 000 euros soit 40,9 %

Part Conseil Régional:

12 200 euros soit 55,5%

Autofinancement:

800 euros soit 3,6%

COUT TOTAL:

22 000 euros

6.9 Fonds de participation des habitants porté par l'association AGAC

Monsieur le Président : Projet 9, Fonds de Participation des Habitants.

Fabrice LALY: Oui, le Fonds de Participation des Habitants est porté par l'Association AGAC qui permet de favoriser l'émergence et le développement des initiatives locales, de favoriser la participation des habitants à l'animation des espaces publics, tout ça sous un comité de gestion composé d'habitants de représentants d'associations pour les voies délibératives et d'élus et de techniciens pour les voies consultatives. Ce fonds est financé à 70 % par la Région et à 30 % par la ville. Donc le plan de financement est de $5.400 \in$ pour la part ville et la part Conseil Régionale $12.600 \in$ pour un coût total de $12.800 \in$.

Monsieur le Président : 18.000

Fabrice LALY: 18.000 €, pardon excusez-moi.

Monsieur le Président : Pour ? Abstentions ? 3.

Pour 2016, dans le cadre de la programmation du contrat de ville de la CALL :

Afin d'assurer l'opérationnalité de l'année 2016,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 30 voix pour et 3 abstentions (Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART et Sébastien RICOUART) AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter, dans le cadre du contrat de ville, le financement tel que proposé ci-dessous :

PROGRAMMATION ASSOCIATIVE

Projet 9 : Fonds de participation des habitants porté par l'association AGAC (action reconduite)

Le Fonds de Participation des Habitants (F.P.H.) est un dispositif qui a pour finalité de :

Favoriser l'émergence et le développement des initiatives locales

Favoriser la participation des habitants à l'animation de l'espace public.

Les objectifs du FPH sont :

Favoriser les prises d'initiatives et de paroles de groupes d'habitants

De promouvoir les capacités individuelles et collectives à s'organiser et à monter des projets

Contribuer à la montée en citoyenneté et permettre l'appropriation par les habitants des valeurs du mieux vivre ensemble et de la démocratie.

Les actions présentées sont validées par un comité de gestion composé d'habitants, de représentants d'associations (voix délibératives), d'élus et de techniciens (voix consultatives).

Ce Fonds est financé à 70% par la Région et à 30% par la ville.

PLAN DE FINANCEMENT:

Part Ville: 5 400 euros soit 30% Part Conseil Régional: 12 600 euros soit 70%

COUT TOTAL: 18 000 euros

6.10 Atelier d'écriture porté par le Club de Prévention Avenir des Cités

Monsieur le Président : Le projet 10 qui est un atelier d'écriture.

Fabrice LALY: C'est une action qui est portée par le club de prévention Avenir des Cités. Donc c'est repérer les jeunes en décrochage scolaire ou en risque de le devenir, c'est de travailler les freins à la réussite sur les problèmes de santé, et familiaux, scolaires, personnel, et donner accès à la culture par la découverte de différents modes d'expression, spectacles, atelier d'écriture avec une création, réalisation CD, recueil ou tout autre support approprié et restitution. Donc la part ville 860 €, part Etat $5.100 \, €$. Fonds propres $2.726 \, €$, pour un coût total de $8.686 \, €$.

Monsieur le Président : Pas de remarques ? Ceux qui sont pour ? Abstentions ? Toujours 3.

Pour 2016, dans le cadre de la programmation du contrat de ville de la CALL :

Afin d'assurer l'opérationnalité de l'année 2016,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 30 voix pour et 3 abstentions (Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART et Sébastien RICOUART) AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter, dans le cadre du contrat de ville, le financement tel que proposé ci-dessous :

PROGRAMMATION ASSOCIATIVE

Projet 10: Atelier d'écriture porté par le club de prévention Avenir des Cités (action nouvelle)

- Repérer les jeunes en décrochage scolaire ou en risque de le devenir, en lien avec les Établissements scolaires, les parents, les services sociaux, les services municipaux : enfance-jeunesse, politique ville, scolaires, culturel, MIC...
- Travailler les freins à la réussite : santé, problèmes familiaux, scolaires, personnel...
- Donner accès à la culture par la découverte de différents modes d'expression : spectacles, atelier écriture avec une création : réalisation CD, recueil ou tout autre support approprié et restitution

Phasage

- 1. Constitution du groupe
- 2. Information et participation à différents mode d'expression : musical, théâtral, écriture....
- 3. Exercice de l'esprit critique : faire des choix, argumenter, rencontrer des associations, des troupes qui proposent des spectacles
- 4. Choisir un mode d'expression et des thèmes : slam, style écriture, théâtre...

5. Mettre en place un atelier avec un intervenant qualifié pour amener un suivi et une qualité pour une production finale.

Publics : 10 jeunes garçons et filles, collégiens habitant dans le quartier BELLEVUE de HARNES, scolarisés au collège Victor HUGO de HARNES.

Tout au long du projet un éducateur de l'association Avenir des Cités assure l'accompagnement éducatif et social des jeunes et la coordination du projet.

PLAN DE FINANCEMENT

Part Ville:

860 euros soit 10 %

Part Etat PLV:

5100 euros 58,7%

Fonds Propres:

2 726 euros soit 31,3%

COUT TOTAL:

8 686 euros

6.11 Découverte des métiers du recyclage et de la valorisation, porté par l'association PAGE

Monsieur le Président : Le projet 11, découverte des métiers du recyclage.

Fabrice LALY: C'est porté par l'association PAGE. C'est une action sur la découverte des métiers du recyclage et de la valorisation qui est répartie sur 4 semaines, dont une semaine en structure. Donc on est en partenariat aussi avec Paprec, c'est ce qui permet aussi un travail sur le savoir. Savoir être et le savoir faire des participants, et ça leur permet d'avoir une immersion en entreprise et de suivre un parcours de formation et faire une restitution du projet collectif. La part ville est de $1.072 \in$, la part $1.072 \in$ la

Monsieur le Président : Pour ? Abstentions ? 3.

Pour 2016, dans le cadre de la programmation du contrat de ville de la CALL :

Afin d'assurer l'opérationnalité de l'année 2016,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 30 voix pour et 3 abstentions (Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART et Sébastien RICOUART) AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter, dans le cadre du contrat de ville, le financement tel que proposé ci-dessous :

PROGRAMMATION ASSOCIATIVE

Projet 11: Découverte des métiers du recyclage et de la valorisation, porté par l'association Page (action nouvelle)

L'action de découverte des métiers du recyclage et de la valorisation sera répartie sur 4 semaines, dont 3 semaines en structure (séances collectives) :

- -1ère semaine, en structure : consacrée notamment à la présentation du secteur, des métiers, de l'intervention de professionnels, un travail sur les "3S" (savoir, savoir-être, savoir-faire), une visite et la mise en place d'enquêtes terrain,
- -2ème semaine, en structure : consacrée à la restitution des enquêtes terrain, une visite, la réflexion sur un projet collectif (ex : restitution de la découverte des métiers à travers la réalisation d'une affiche, d'une vidéo..), poursuite du travail sur les "3S" préalable à la période d'immersion (présentation, comportement, prévention des risques...),
- -3ème semaine : immersion en entreprise,
- -4ème semaine, en structure : consacrée à la restitution de l'immersion, la présentation des suites de parcours notamment via les dispositifs IAE, ETTI, les parcours de formation, et la restitution du projet collectif.

L'action concerne 12 personnes, issu du quartier prioritaire de la politique ville sur la commune de Harnes souhaitant s'investir dans une dynamique personnelle et collective.

Public jeune, + 26 ans, demandeurs d'emploi, sans activité, reconnu travailleur handicapé..,en veillant à l'égalité homme /femme lors de la constitution du groupe

PLAN DE FINANCEMENT

Part Ville:

1 072 euros soit 20 %

Part Etat PLV:

4 288 euros soit 80 %

COUT TOTAL:

5 360 euros

6.12 Un monde sans exclusion, porté par l'association Le Prévert

Monsieur le Président : Et enfin le projet 12 qui est un monde sans exclusion.

Fabrice LALY: Donc c'est porté par le Prévert qui accueille un spectacle qui s'appelle NAZ, mis en scène par Christophe MOYER, parallèlement l'association Prévert souhaite développer plusieurs actions de médiation culturelle et présences artistiques au sein du quartier, comme partager des moments conviviaux, ateliers d'écriture, ateliers de mise en voix, rencontres-débats autour de 2 spectacles et rencontres des artistes de la compagnie avec les habitants du quartier. Donc la part ville est de $1.448\$ 6, la part Etat de $5.000\$ 6, fonds propres $795\$ 6, pour un coût total de $7.243\$ 6.

Monsieur le Président : Ceux qui sont pour ? Abstentions ? 3.

Pour 2016, dans le cadre de la programmation du contrat de ville de la CALL :

Afin d'assurer l'opérationnalité de l'année 2016,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 30 voix pour et 3 abstentions (Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART et Sébastien RICOUART) AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter, dans le cadre du contrat de ville, le financement tel que proposé ci-dessous :

PROGRAMMATION ASSOCIATIVE

Projet 12: Un monde sans exclusion, porté par l'association le Prévert (action nouvelle)

La ville de HARNES accueille le spectacle « Naz », mise en scène par Christophe Moyer au Centre Culturel Jacques Prévert le vendredi 18 novembre 2016.

Parallèlement, l'association Le Prévert souhaite développer plusieurs actions de médiation culturelle et présences artistiques en quartier comme :

- Partages de moments conviviaux
- Accueil à domicile, dans les quartiers prioritaires, d'une série de représentations du spectacle « Un monde sans... », mise en scène par Christophe Moyer
- Ateliers d'écriture avec Ricardo Montserrat (auteur de Naz et Qui commande ici)
- Ateliers de mise en voix avec Henri Botte et/ou Christophe Moyer
- Rencontres-débats autour des 2 spectacles proposés
- Rencontres des artistes de la compagnie avec les habitants du quartier, travail en immersion

Il s'agit donc de Valoriser le quartier Bellevue et ses habitants à travers une série d'actions artistiques suscitant leur participation et leur implication. Favoriser à travers une série d'actions le renforcement de lien avec le reste de la ville de Harnes et sa population.

Permettre aux habitants du quartier de: se réapproprier leur image, se vivre pleinement en tant que citoyen, retrouver le chemin des structures culturelles municipales

PLAN DE FINANCEMENT:

Part Ville:

1 448 euros soit 20 %

Part Etat PLV:

5 000 euros soit 69 %

Fonds Propres:

795 euros soit 11%

COUT TOTAL:

7 243 euros

7 DEMANDE DE SUBVENTION – DEVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE DES TERRITOIRES 2016

7.1 Fonds de Travaux Urbains (FTU)

Monsieur le Président : Ensuite le point 7 c'est une demande de subvention, c'est un peu particulier mais Fabrice LALY va vous expliquer cela.

Fabrice LALY: Oui, c'est la Région qui demande une délibération spécifique de la ville pour son propre appel à projet sur le développement social durable des territoires pour le FTU et le Skate Park. Donc le projet 1, fonds de travaux urbains, coût total de l'action 20.000 €, Conseil Régional 10.000 €, ville de Harnes 10.000 €.

Monsieur le Président : On va quand même les voter séparément si vous le voulez bien. Ceux qui sont pour ? Tout le monde là ? Comment ? Tout le monde ? Je vous remercie. Je vous remercie, si vous aviez la Présidence de la Région nous aurions enfin encore ça, mais la même délibération avant vous ne l'avez pas voté ! Mais bon ! Vous ne voulez pas vous en expliquer ? Et bien écoutez, on sera sans comprendre mais ce n'est pas grave.

La Région est engagée comme partenaire de la « politique de la ville », à côtés des collectivités territoriales compétentes, de l'Etat, des Départements et de l'ensemble des signataires des contrats de ville 2015-2020.

Les actions soutenues, dans le cadre d'une programmation annuelle, visent à réduire les disparités sociales et territoriales, via des actions ciblées contribuant à renforcer l'implication et la capacitation des habitants, ainsi qu'en améliorant leur cadre de vie.

Les projets devront contribuer à la transformation sociale du territoire des quartiers les plus en difficultés de la Région (politique de la ville) en s'appuyant sur une méthode clairement définie permettant d'accompagner durablement le développement territorial, en impliquant le plus grand nombre, notamment les habitants des quartiers cibles.

Afin d'assurer l'opérationnalité de la programmation 2016,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter le financement du Conseil Régional dans le cadre de sa politique «**Développement social durable des territoires** » au profit de l'action suivante :

Projet 1: Fonds de Travaux Urbains (FTU)

A travers la mise en place du FTU, l'idée est de coproduire avec les habitants des micros aménagements en cohérence avec les projets en cours au niveau de chaque périmètre des conseils de quartier prédéfini.

Les objectifs sont les suivants :

- Amélioration et valorisation du cadre de vie
- Impliquer et rendre effective la participation des habitants par la création d'un nouvel espace dédié à l'initiative et faire en sorte que cette participation vienne enrichir la décision publique locale.
- Faire en sorte que les habitants s'approprient pleinement les espaces publics
- Mise en place d'outil pour une Gestion Urbaine de Proximité à l'échelle de la commune
- Permettre la démocratie participative grâce à la mise en place de nouveaux dispositifs sur le territoire

L'enveloppe de 20 000 euro HT permet de financer rapidement des actions et micro projets liés au cadre de vie:

- L'entretien des espaces verts et la propreté du quartier
- Embellissement, fleurissement des espaces publics
- L'installation et la maintenance du mobilier urbain
- L'amélioration de l'information et de la participation des habitants
- La mobilité des personnes
- L'accessibilité des PMR

Les propositions de micro travaux sont examinées à l'échelle pertinente des 4 Conseils de quartier à l'occasion des réunions mensuelles et doivent être validées lors d'un comité de gestion paritaire. Le FTU ne peut financer que des opérations qui n'excédent pas 4 573,47 HT.

PLAN DE FINANCEMENT:

COÛT TOTAL DE L'ACTION: 20 000 euro HT
CONSEIL REGIONAL (50%): 10 000 euro HT
VILLE D'HARNES (50%): 10 000 euro HT

7.2 Skate Park sur le complexe Mimoun labellisé Euralens

Monsieur le Président : Le point suivant c'est le Skate Park.

Fabrice LALY: Donc pareil, coût total de l'action 80.000 €. Conseil Régional 32.000 €, ville de Harnes 24.000 €, Département 24.000 €.

Monsieur le Président : Ceux qui sont pour ? A l'unanimité.

La Région est engagée comme partenaire de la « politique de la ville », à côtés des collectivités territoriales compétentes, de l'Etat, des Départements et de l'ensemble des signataires des contrats de ville 2015-2020.

Les actions soutenues, dans le cadre d'une programmation annuelle, visent à réduire les disparités sociales et territoriales, via des actions ciblées contribuant à renforcer l'implication et la capacitation des habitants, ainsi qu'en améliorant leur cadre de vie.

Les projets devront contribuer à la transformation sociale du territoire des quartiers les plus en difficultés de la Région (politique de la ville) en s'appuyant sur une méthode clairement définie permettant d'accompagner durablement le développement territorial, en impliquant le plus grand nombre, notamment les habitants des quartiers cibles.

Afin d'assurer l'opérationnalité de la programmation 2016,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter le financement du Conseil Régional dans le cadre de sa politique «**Développement social durable des territoires** » au profit de l'action suivante :

Projet 2 : Skate Park sur le complexe Mimoun labellisé Euralens

Au travers, une démarche de Gestion Urbaine de Proximité associant les habitants du quartier, les jeunes et les usagers du site, il s'agit de poursuivre l'aménagement du pôle d'équipements publics au complexe Mimoun site labellisé Euralens. : -Un équipement sportif comprenant une salle des sports et un dojo. -Une Maison des Initiatives Citoyennes inaugurée récemment en décembre 2011- Un nouveau CCAS au sein d'un bâtiment déjà existant (les anciens bureaux miniers) inauguré en décembre 2013.

Ces équipements font actuellement l'objet d'un réaménagement de leurs abords afin de permettre le croisement des différents publics .A proximité de ce complexe, dans la même rue (chemin de la deuxième voie) viendra s'implanter la future médiathèque de Harnes.

C'est donc l'opportunité de créer un lieu avec différentes fonctions urbaines : sociales, sport, culture, détente, à proximité des uns et des autres, le tout sur un territoire qui a malheureusement été trop

longtemps dépourvu de signaux positifs, de services publics de proximité. Le projet d'aménagement du nouveau complexe Mimoun prend donc en compte l'ensemble de ces éléments et dont l'objectif est de redéployer des équipements dans ce secteur trop longtemps oublié des services municipaux. Sur la même logique, il s'agit de prendre en compte les attentes des jeunes de la nouvelle géographie prioritaires en leur proposant un site spécifique au sein du même complexe de type Skate Park.

PLAN DE FINANCEMENT:

COÛT TOTAL DE L'ACTION:

CONSEIL REGIONAL (40%):

VILLE D'HARNES (30%):

Département (30%):

80 000 euros TTC

24 000 euros TTC

24 000 euros TTC

7.3 Favoriser l'engagement citoyen et le développement économique et l'emploi

Monsieur le Président : Et bien le 3^{ème} point qui est un projet favoriser l'engagement, mais on vous en a parlé dans le point précédent.

Fabrice LALY: Voilà, donc le coût de l'action 15.000 €. Conseil Régional 5.000 €, ville de Harnes 5.000 € et l'Etat 5.000 €.

Monsieur le Président : Ceux qui sont pour ? Et bien à l'unanimité.

La Région est engagée comme partenaire de la « politique de la ville », à côtés des collectivités territoriales compétentes, de l'Etat, des Départements et de l'ensemble des signataires des contrats de ville 2015-2020.

Les actions soutenues, dans le cadre d'une programmation annuelle, visent à réduire les disparités sociales et territoriales, via des actions ciblées contribuant à renforcer l'implication et la capacitation des habitants, ainsi qu'en améliorant leur cadre de vie.

Les projets devront contribuer à la transformation sociale du territoire des quartiers les plus en difficultés de la Région (politique de la ville) en s'appuyant sur une méthode clairement définie permettant d'accompagner durablement le développement territorial, en impliquant le plus grand nombre, notamment les habitants des quartiers cibles.

Afin d'assurer l'opérationnalité de la programmation 2016,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter le financement du Conseil Régional dans le cadre de sa politique «**Développement social durable des territoires** » au profit de l'action suivante :

Projet n°3: Favoriser l'engagement citoyen et le développement économique et l'emploi

Cette action s'inscrit dans le projet global de la Maison des Initiatives Citoyennes qui traite à la fois de la citoyenneté et de l'insertion professionnelle. Située en bordure de la nouvelle géographie prioritaire cet équipement vise en premier lieu les publics de la politique de la ville.

Le souhait est mettre en place des actions permettant de favoriser le développement économique et l'emploi d'une part et d'encourager et valoriser l'engagement citoyen d'autre part.

A: Le volet 16-25 ans :

- 1 journée forum de l'emploi (mars 2016) où les jeunes à la recherche d'un emploi seront invités à rencontrer des employeurs potentiels via un tournoi sportif avec différents partenaires (Mission locale, leader interim, Handisports, Staps de Liévin, Décathlon, Paprec, Mains forts, Mac Cain et les associations sportives locales, Page, Club de Prévention).

- 1 journée sportive autour du Futsal (juin 2016) où les jeunes seront invités à s'affronter en petites équipes et à participer à différents ateliers de sensibilisation à la santé, aux conduites à risques (alcool, drogue) et à la prévention routière en partenariat avec la police municipale, les assurances et le Club de Prévention.

B: Le volet tout public spécifique à l'écocitoyenneté

- 3 ateliers de construction de nichoirs à destination des enfants des TAP. (mars 2016)
- 3 ateliers économie d'énergie et produits écologiques (avril 2016) tout public
- ateliers d'accompagnement de la participation des bénévoles (associatifs, conseils de quartiers, habitants) au salon environnemental des racines et des hommes qui a lieu sur 3 jours en mai 2016.

PLAN DE FINANCEMENT:

COÛT TOTAL DE L'ACTION: 15 000 euros TTC
CONSEIL REGIONAL (33,33%): 5 000 euros TTC
VILLE D'HARNES (33,33%): 5 000 euros TTC
ETAT PLV (33,33%): 5 000 euros TTC

8 CLASSE DECOUVERTE – ECOLES JOLIOT CURIE / PASTEUR

Monsieur le Président : Ensuite nous allons passer au point 8 qui est la classe découverte pour l'école Joliot Curie, mais aussi Pasteur et le rapporteur est Valérie PUSZKAREK. Il faut que tu coupes ton micro s'il te plait Fabrice.

Valérie PUSZKAREK: Merci Monsieur le Président. Les écoles Curie et Pasteur organisent une classe découverte du 1^{er} au 7 juin 2016 à QUIBERON. Sont concernés: 21 élèves de CM1/CM2 de Pasteur, 23 élèves de CM2 de Curie, 21 élèves de CM1 de Curie, 4 animateurs du service enfance-jeunesse. La participation des familles est de 82,40 ϵ L'USEP Curie sollicite la participation financière de la commune d'un montant de 24.000 ϵ Les inscriptions budgétaires étant reprises lors du vote du budget primitif 2016. Il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention à projet de 24.000 ϵ à l'USEP Curie pour la Classe découverte à QUIBERON.

Monsieur le Président : S'il y a des questions, je vous en prie ? Oui, je vous en prie.

Véronique DENDRAEL: Je voulais simplement dire que, il était important d'encourager ce genre d'initiative, à ce que les enfants puissent partir et vivre une initiative en collectivité avec leur enseignant. Mais comme d'habitude je vous demanderai d'être très attentif aux difficultés financières des familles, surtout des écoles Curie et Pasteur et faire en sorte qu'aucun enfant ne soit écarté de ce séjour, quoi.

Monsieur le Président: Oui, tout à fait, vous le savez nous avons une attention particulière mais aussi la Caisse d'Allocations Familiales qui participe et c'est accepté dans ces frais que doivent engager les familles. Vous dire aussi que juste avant que vous n'arriviez nous avions eu une question aussi sur le nombre d'animateurs dans lequel il faut que nous fassions très attention, parce que, un certain nombre de jeunes enfants, enfin de jeunes filles, un certain nombre d'enfants, de garçons, et que dans les animateurs que nous envoyons mais aussi avec les professeurs qui vont se déplacer, il faut aussi bien s'arranger pour que toutes les règles soient parfaitement respectées. S'il n'y a pas d'autres remarques, ceux qui sont pour ? A l'unanimité, je vous remercie.

L'Assemblée est informée que les écoles Joliot Curie et Pasteur organisent une classe découverte du 1^{er} au 7 juin 2016 à QUIBERON.

Sont concernés:

- 21 élèves de CM1/CM2 de l'école Pasteur
- 23 élèves de CM2 de l'école Joliot Curie
- 21 élèves de CM1 de l'école Joliot Curie
- 4 animateurs du service enfance-jeunesse

La participation des familles est de 82,40 €.

L'USEP Curie sollicite la participation financière de la commune d'un montant de 24.000 €. Les inscriptions budgétaires étant reprises lors du vote du budget primitif 2016.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, ACCORDE une subvention à projet de 24.000 € à l'USEP Curie pour la classe découverte à QUIBERON.

9 CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS PERCEVANT PLUS DE 23.000 € DE SUBVENTION COMMUNALE

Monsieur le Président : Et puis ensuite le point 9 qui va quasiment d'écouler du point 8, qui est une convention avec les associations percevant plus de $23.000 \in$ et la parole est dans ce cas là à Dominique MOREL.

Dominique MOREL: Merci Monsieur le Président. En effet, conformément au décret 2001-495, toute association qui reçoit une subvention ou un ensemble de subvention supérieur à 23.000 € doit signer une convention avec la ville. Vous avez la contractualisation de cette convention. La subvention ayant été votée au point précédent par délibération, il est proposé donc au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention avec l'association USEP Curie. Convention qui est jointe dans les pièces annexes.

Monsieur le Président : Ceux qui sont pour ? A l'unanimité, je vous en remercie.

Il est rappelé à l'Assemblée que le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, stipule en son article 1 que « l'obligation de conclure une convention, prévue par le troisième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 susvisée, s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 € ».

Cette Convention vise à assurer la parfaite conformité des objectifs aux orientations politiques de la Municipalité.

La procédure de contractualisation vise deux objectifs :

- préciser le champ et les modalités de partenariat entre les associations et la Commune, conformément aux orientations générales de la politique municipale;
- assurer un meilleur suivi opérationnel, financier et administratif de ce partenariat, notamment par rapport aux dispositions légales et réglementaires.

Le Texte de la Convention s'articule sur un plan-type, en précisant :

- l'objet;
- les engagements de la Commune ;
- les modalités de suivi ;
- des prescriptions générales et financières.

Par délibération n° 2016-030 votée précédemment, a été adoptée la subvention allouée à l'USEP CURIE dans le cadre du Budget 2016.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention avec l'association USEP CURIE.

10 CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE D'ARRETS DE BUS – SMT

Monsieur le Président : Le point 10, c'est une convention de financement de travaux avec le SMT pour les arrêts de bus. Jean-François KALETA, pardon.

Jean-François KALETA: Oui, merci, Monsieur le Président. Dans le cadre de la mise en accessibilité du réseau de bus TADAO, le S.M.T a décidé d'accorder une subvention maximale de 20.000 € HT à la commune de Harnes pour la réalisation de travaux d'aménagements du point d'arrêt nommé « ARTOIS » situé rue Léon Duhamel. Cette somme sera calculée et versée sur la base des frais réellement supportés par la commune. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de financement de travaux de mise en accessibilité d'arrêts de bus avec le SMT Artois-Gohelle. La convention est jointe dans le cahier des pièces annexes.

Monsieur le Président : Je pense qu'il n'y a pas de, ceux qui sont pour ? A l'unanimité, bien entendu.

L'Assemblée est informée que dans le cadre de la mise en accessibilité du réseau de bus TADAO, le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle a décidé d'accorder une subvention maximale de 20.000 € HT à la commune de Harnes pour la réalisation de travaux d'aménagements du point d'arrêt nommé « ARTOIS » situé rue Léon Duhamel, dans le but de faciliter l'accostage des véhicules de transport collectif, permettant ainsi une montée et une descente sécurisée pour les personnes à mobilité réduite. Cette somme sera calculée et versée sur la base des frais réellement supportés par la commune.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de financement de travaux de mise en accessibilité d'arrêts de bus avec le SMT Artois-Gohelle.

11 CONVENTION DE COORDINATION POLICE MUNICIPALE – POLICE NATIONALE – RENOUVELLEMENT

Monsieur le Président : Le point 11 et ce ne sera pas Jean-Pierre HAINAUT, comme habituellement, surtout pour une coordination de police municipale – police nationale, mais Joachim GUFFROY qui interviendra.

Joachim GUFFROY: Merci Monsieur le Président. La Police municipale de Harnes créée en 2009 fonctionne depuis son premier jour en parfaite synergie avec la Police nationale. Les missions des uns et des autres étant définies dans une convention de coordination passée entre la ville de Harnes et le Préfet du Pas-de-Calais après avis du Procureur de la République de Béthune. Cette convention qui prend en compte la difficulté, la spécificité pardon de la délinquance sur notre commune appelée Diagnostic Local de Sécurité est conclue pour une durée de 3 ans et il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention. Je profit de cette délibération pour remercier publiquement les agents de la Police municipale et de la Police nationale qui assurent au quotidien la sécurité de nos concitoyens. La baisse de la délinquance et l'amélioration très sensible du taux d'élucidation des faits constatés, attestées dans le diagnostic précité sont la preuve irréfutable de l'efficacité de ces fonctionnaires.

Monsieur le Président : Y'a-t-il des demandes particulières, je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE: Notre groupe s'abstiendra sur cette délibération. Bien entendu nous reconnaissons l'excellent travail de notre Police municipale mais nous protestons comme à chaque fois contre le désengagement de l'Etat dans les missions qui sont les siennes, en particulier au niveau de la Police nationale. C'est un peu trop facile de reporter cette mission sur les communes en diminuant en particulier les effectifs sur le terrain. Petite observation, dans le diagnostic local de sécurité, il faudrait que vous corrigiez au niveau de la vidéo-projection, il y a une contradiction avec le point sur la vidéosurveillance par rapport à ce que vous avez annoncé dans le débat d'orientations budgétaires. Je vous cite, à ce jour la municipalité ne souhaite pas étendre la vidéo-projection à d'autres bâtiments.

Monsieur le Président: C'est le diagnostic de l'Etat. Ce n'est pas le nôtre. Comme réponse. Vous dire que je partage une grande partie de ce que vous venez de dire. Mais une fois qu'on a dit que l'Etat ne faisait pas son boulot, qu'est ce qu'on fait, on attend et on laisse dégrader la situation? Donc nous avons fait un choix. Un choix politique que d'avoir une Police municipale. C'est la réponse que je peux vous faire. Ça ne veut pas dire que je suis en contradiction avec le fait que l'Etat en tout cas pour la Police nationale, notre police, et bien je suis d'accord avec vous. Je vous propose de passer au vote sur cette convention de coordination. Ceux qui sont pour? Abstentions? 5 abstentions. Pour, pour tous les autres.

Il est rappelé à l'Assemblée que par délibération en date du 6 juillet 2009 elle a autorisé la signature d'une convention de coordination de la Police Municipale de la ville de Harnes et des forces de l'Etat avec Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais.

L'Etat propose la signature d'une nouvelle convention prenant en compte le diagnostic local de sécurité de la commune. Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans et renouvelable par reconduction expresse.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 28 voix pour et 5 abstentions (Marianne THOMAS, Jean-Marie FONTAINE, Chantal HOEL, Guy SAEYVOET et Véronique DENDRAEL) AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention communale de coordination entre la Police Municipale et les Forces de Sécurité de l'Etat avec Madame la Préfète du Pas-de-Calais.

12 MANIFESTATION DES RACINES ET DES HOMMES - TARIFS

Monsieur le Président : Le point suivant, donc le point 12, la manifestation des Racines et des Hommes et la parole est à Jean-François KALETA.

Jean-François KALETA: Merci Monsieur le Président. Il est rappelé à l'Assemblée que par délibération du 9 décembre 2005, il a été décidé la création d'un budget annexe, à compter du 1^{er} janvier 2006 pour la manifestation « Des Racines et des Hommes » qui se déroulera cette année les 13, 14 et 15 mai 2016. Il est proposé au Conseil municipal d'appliquer les tarifs suivants et la convention et la charte sont jointes dans le cahier des pièces annexes.

Monsieur le Président : Y'a-t-il des questions ? S'il n'y en n'a pas, je vous propose de passer au vote. Ceux qui sont pour ? Contre ? Abstentions ? 3.

Il est rappelé à l'Assemblée que par délibération du 9 décembre 2005, il a été décidé la création d'un budget annexe, à compter du 1^{er} janvier 2006 pour la manifestation « Des Racines et des Hommes » qui se déroulera cette année les 13, 14 et 15 mai 2016.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 30 voix pour et 3 abstentions (Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART et Sébastien RICOUART), DECIDE :

d'appliquer les tarifs suivants :

1-Les exposants et les partenaires

S'engagent à respecter la charte de la manifestation et participent financièrement à la location du stand, selon le nombre de salariés dans leur entreprise. La location du stand comprend :

- L'assurance Responsabilité Civile
- Le cloisonnement du stand, l'installation électrique, la mise en réseau (sous réserve de demande), la mise à disposition de tables et de chaises.

Tarifs:

	+ 10 employés	- 10 employés
12 m ²	430.00 TTC	220.00 TTC
24 m ²	820.00 TTC	430.00 TTC
36 m ²	1 300.00 TTC	650.00 TTC

2-Les producteurs de plantes, les artisans et métiers de la bouche :

6,00 € TTC du mètre linéaire pour les 3 jours.

3-Tarif de la vente de passeport :

Montant du passeport à 2€

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et engagements avec les exposants.

13 CONVENTION AVEC ORANGE EN VUE DU DEPLOIEMENT DU RESEAU DE FIBRE OPTIQUE

Monsieur le Président: Nous arrivons au point 13 qui est la convention avec ORANGE en vue du déploiement du réseau de la fibre optique. J'ai tendance à dire, enfin. Donc vous le savez, ORANGE a été choisi pour développer la fibre optique sur toute la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, pardon, mais pour cela ils vont dérouler la fibre quand c'est en souterrain, et bien en souterrain et lorsque ce sera en aérien et bien ils dérouleront en aérien. Pour cela il faut avoir des conventions relatives à la pose de différents boîtiers sur les bâtiments communaux. Aussi je vous demande l'autorisation de signer ces différentes conventions pour que cela puisse se faire. Je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE: Monsieur le Président, on constate dans la ville beaucoup de câbles qui pendouillent lamentablement en aérien et quand on a des prestataires, des fournisseurs d'accès à internet qui ajoutent des câbles sans les tendre, sans les mettre dans des gaines, etc... On arrive à des situations qui sont totalement lamentable devant les habitations. Je pense qu'il faut orienter peut-être pas à 100 % parce que ça ne sera pas possible partout, mais d'utiliser les fourreaux existants pour passer le maximum de ces câbles de fibre optique en souterrain, pour essayer d'éviter d'avoir justement ces amas de câbles qui dénaturent totalement notre commune.

Monsieur le Président: Mais je vous remercie, c'est quelque chose que j'aurais pu dire moi-même effectivement, et c'est pour ça que j'ai précisé néanmoins que les câbles passeraient en aérien quand ce n'est pas possible de faire autrement et en souterrain lorsqu'il y a les fourreaux. Et vous dire que nous sommes en conflit, je dis bien en conflit permanent avec certains opérateurs qui se foutent complètement du travail bien fait et que ces fils qui pendouillent au milieu des routes, sur les maisons elles-mêmes, et que ça devient intolérable. J'espère bien qu'en passant ces fibres, ces fils là qui pendouillent et qui ne servent pas et bien pourront disparaître en même temps. Je suis tout à fait de votre avis, je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE: Je pense que vous devez également au niveau de la commune réfléchir lors des réfections des voiries à faire un maximum de mise en souterrain de l'ensemble de ces câbles pour justement envisager un avenir sans câble. Visible.

Monsieur le Président : Vous pensez bien que je suis complètement de cet avis. Ce qui nous freine et ça va nous ramener au débat d'orientations budgétaires, c'est le coût! Nous en sommes bien d'accord. Ceux qui sont pour ? A l'unanimité, je vous remercie.

Il est porté à la connaissance de l'Assemblée que l'opérateur ORANGE a en charge la pose de fibre optique sur l'intégralité de la commune. Les travaux se dérouleront durant l'année 2016. Il sera nécessaire de poser la fibre optique par voie souterraine ou aérienne.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer avec ORANGE – SA – 78 rue Olivier de Serres – 75505 PARIS CEDEX 15, toutes conventions relatives à la pose et à l'exploitation de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique et de coffret de distribution optique sur la façade des bâtiments communaux.

14 L 2122-22

Monsieur le Président: Et puis les points suivants sont les L 2122, attendez que je vérifie, oui c'est bien ça, s'il y a des questions, je suis prêt à y répondre. S'il n'y en n'a pas, et bien je vais vous souhaiter à toutes et à tous une bonne soirée, vous dire que c'était riche ce débat d'orientations budgétaires. Merci. Bonne soirée à tout le monde

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122.22 du CGCT :

14.1 30 NOVEMBRE 2015 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) (N° 669.5.15)

Nous, Philippe DUQUESNOY, Maire de Harnes,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 avril 2014 accordant à Monsieur le Maire les délégations de pouvoir définies dans l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 et les dispositions annexées au présent décret qui constituent le Code des Marchés Publics,

Vu le décret 2008-1334 du 17 décembre 2008 modifiant diverses dispositions régissant les marchés soumis au Code des Marchés Publics,

Vu le décret 2008-1355 du 19 décembre 2008 de mise en œuvre du plan de relance économique dans les marchés publics,

Vu le décret n° 2013-1259 du 27 décembre 2013 fixant les seuils applicables à compter du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2015, aux marchés passés en application du Code des Marchés Publics, Considérant la procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics,

Vu la nécessité d'allotir de la façon suivante : Lot n° 1 : Installation de chantier, désamiantage, démolitions et déposes - Lot n° 2 : Plâtrerie, doublages et faux-plafonds - Lot n° 3 : Menuiseries extérieures aluminium/bois - Lot n° 4 : Menuiseries intérieures - Lot n° 5 : Courants forts - courants faibles - Lot n° 6 : Revêtements des sols et muraux et peintures,

Vu la nécessité de désigner une société ou des sociétés pour effectuer les travaux d'aménagement d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM),

Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 28 septembre 2015 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) pour une publication mise en ligne le 29 septembre 2015 avec pour date limite de remise des offres fixée au 29 octobre 2015

Vu les propositions reçues dans les délais et classées comme suit :

Lot 1) 1-Ramery Revitalisation; 2-Sodacen

Lot 2) 1-Dussart; 2-SDI; 3-MGCP; 4-Artois Plafonds; 5-Sauvage Dautricourt; 6-Appic

Lot 3) Aucune offre

Lot 4) 1-MGCP; 2-MG Morel; 3-Arras Aménagement; SDI non classé

Lot 5) 1-Bercq; 2-Atris Communication; 3-Lesot

Lot 6) 1-CD Peinture; 2-Dekerpel; 3-Debacker; 4-Caméléon; Créadécor non classé

DECIDONS:

Article 1 : Est autorisée la passation, par le Pouvoir Adjudicateur, d'un marché avec les sociétés :

Lot 1) Ramery Revitalisation - Parc d'entreprises de la Motte du Bois - 62440 Harnes

Lot 2) Sa Dussart – 97, rue de Buqueux – 62211 Carvin

Lot 3) Infructueux

Lot 4) SARL MGCP - Rue Popieluszko - BP 79 - 62302 Lens

Lot 5) SAS Bercq - 65, rue guynemer - 59500 Douai

Lot 6) SAS CD Peinture - 44bis, rue de la Convention - 62800 Liévin

pour effectuer les travaux d'aménagement d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) conforme au cahier des charges et présentant la meilleure offre de prix.

Article 2 : Le montant de la dépense est fixé à :

Lot 1) 12.070,00 € HT.

Lot 2) 7.403,94 € HT.

Lot 4) 14.532,13 € HT.

Lot 5) 10.380,00 € HT.

Lot 6) 19.251,22 € HT.

Le marché est passé pour une durée de 6 mois

<u>Article 3</u>: Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et figurera au Recueil des Actes Administratifs.

14.2 2 DECEMBRE 2015 - REGIE DE RECETTES POUR LA PERCEPTION DES DROITS D'INSCRIPTION A L'ECOLE MUNICIPALE DE SOLFEGE – ACTUALISATION ET MODIFICATION – ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Nous Philippe DUQUESNOY, Maire de Harnes,

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents :

Vu la délibération du conseil municipal en date du 4avril 2014.autorisant le maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales, Vu la délibération du Conseil municipal en date du 31 août 2015 relative à l'indemnité de responsabilité aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 1^{er} octobre 1981 instituant une régie de recettes pour la perception des droits d'inscription à l'école municipale de solfège,

Considérant que l'école municipale de solfège s'intitule désormais école municipale de musique, Considérant qu'il y a lieu d'apporter les modifications nécessaires au bon fonctionnement de cette régie, conformément à la réglementation en vigueur,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 31.12.2015;

DECIDONS:

<u>Article 1</u>: La délibération du Conseil municipal en date du 1er octobre 1981 instituant une régie de recettes pour la perception des droits d'inscription à l'école de municipale de solfège est modifiée comme suit :

<u>Article 2</u>: Il est institué une régie de recettes auprès du service culture de la Mairie de Harnes pour l'école municipale de musique.

Article 3 : Cette régie est installée au Centre Culturel Jacques Prévert de Harnes.

Article 4: La régie fonctionne en permanence.

Article 5 : La régie encaisse le produit des inscriptions suivantes :

1- Ecole municipale de musique

2- Stages organisés par l'école municipale de musique

3- Chorale

<u>Article 6</u>: Les recettes désignées à l'article 5 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants:

1- En numéraire

- 2- Au moyen de chèques bancaires, postaux ou assimilés
- 3- Par Carte bancaire
- 4- A l'aide d'instruments de paiement (bons et tickets CAF, chèques d'accompagnement personnalisé, ...)

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'une quittance ou formule assimilée.

<u>Article 7</u>: Un fonds de caisse d'un montant de 50 € (cinquante euros) est mis à disposition du régisseur.

<u>Article 8</u> : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 700 ϵ

(sept cents euros).

<u>Article 9</u>: Le régisseur est tenu de verser le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 8 et au minimum une fois par mois.

Article 10: Le régisseur verse auprès du comptable assignataire la totalité des justificatifs des

opérations de recettes au minimum une fois par mois.

Article 11: Le régisseur n'est pas assujetti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

<u>Article 12</u>: Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 13: Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé

dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 14: Le Directeur Général des Services de la Mairie de Harnes et le Comptable assignataire de la Trésorerie de Lens Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet, conformément à l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriale d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Conseil municipal et figurera au Recueil des Actes Administratifs.

14.3 8 DECEMBRE 2015 - REMBOURSEMENT DE SINISTRES

Nous, Philippe DUOUESNOY, Maire de Harnes,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014 accordant les délégations de pouvoir définies dans l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les propositions de remboursement de sinistres parvenues en Mairie,

DECIDONS:

Article 1 : Est accepté le remboursement du sinistre ci-après :

N° du dossier Date du sinistre	Objet du sinistre	Indemnité proposée
Sinistre du 24.04.2015 Accident de la circulation « Coulée Verte »	Lisses béton endommagées	1756,50

<u>Article 2</u>: Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et figurera au Recueil des Actes Administratifs.

14.4 30 DECEMBRE 2015 – SONORISATION, AMENAGEMENT SCENIQUE, CAPTATION VIDEO ET REGIE DIRECTE DE LA CEREMONIE DES VŒUX DU MAIRE DE HARNES LE 22 JANVIER 2016 (N° 672.5.15)

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 avril 2014 accordant à Monsieur le Maire les délégations de pouvoir définies dans l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 et les dispositions annexées au présent décret qui constituent le Code des Marchés Publics,

Vu le décret 2008-1334 du 17 décembre 2008 modifiant diverses dispositions régissant les marchés soumis au Code des Marchés Publics.

Vu le décret 2008-1355 du 19 décembre 2008 de mise en œuvre du plan de relance économique dans les marchés publics,

Vu le décret n° 2013-1259 du 27 décembre 2013 fixant les seuils applicables à compter du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2015, aux marchés passés en application du Code des Marchés Publics, Considérant la procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Vu la nécessité de désigner une société pour la sonorisation, aménagement scénique, captation vidéo et régie directe de la cérémonie des voeux du Maire de Harnes le 22 janvier 2016,

Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 08 octobre 2015 au journal La Voix du Nord pour une publication le 15 octobre 2015 avec pour date limite de remise des offres fixée au 10 novembre 2015

Vu les propositions reçues dans les délais et classées comme suit :

1) Régie Fête de Harnes

3) Sas Aled de Marquise

2) Everest Production de Courrières

4) SAS SLS – Prodjekt de Liévin

DECIDONS:

<u>Article 1</u>: Est autorisée la passation, par le Pouvoir Adjudicateur, d'un marché avec la société Régie Fête – 16, Chemin de la Grosse Borne – 62440 Harnes pour la sonorisation, aménagement scénique, captation vidéo et régie directe de la cérémonie des voeux du Maire de Harnes le 22 janvier 2016 conforme au cahier des charges et présentant la meilleure offre de prix.

<u>Article 2</u>: Le montant de la dépense est fixé à $4.800,00 \in HT$.

Le marché est passé pour une durée de 2 mois

<u>Article 3</u>: Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et figurera au Recueil des Actes Administratifs.

14.5 14 DECEMBRE 2015 – ORGANISATION DES SEJOURS DE VACANCES HIVER ET ETE 2016 (N° 665.5.15)

Nous, Philippe DUQUESNOY, Maire de Harnes,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 avril 2014 accordant à Monsieur le Maire les délégations de pouvoir définies dans l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 et les dispositions annexées au présent décret qui constituent le Code des Marchés Publics,

Vu le décret 2008-1334 du 17 décembre 2008 modifiant diverses dispositions régissant les marchés soumis au Code des Marchés Publics,

Vu le décret 2008-1355 du 19 décembre 2008 de mise en œuvre du plan de relance économique dans les marchés publics,

Vu le décret n° 2013-1259 du 27 décembre 2013 fixant les seuils applicables à compter du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2015, aux marchés passés en application du Code des Marchés Publics, Considérant la procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics,

Vu la nécessité de désigner une société ou des sociétés pour l'organisation des séjours de vacances hiver et été 2016

Vu la nécessité d'allotir de la façon suivante : Lot1) Séjour neige 2016 – lot2) Centre de vacances été 2016.

Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 21 août 2015 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) pour une publication le 21 août 2015 avec pour date limite de remise des offres fixée au 17 septembre 2015

Vu les propositions reçues dans les délais et classées comme suit :

Lot 1) 1) REV'ALIZES de Lille – 2) ADAV de Bergues (1^{ère} prop) – 3) ADAV de Bergues (2^{ème} prop) – 4) AVP Voyages Jeunes de Péronne– 5) OCEANE VOYAGES de Lille – 6) Eau Vive Passion (EVP) de Gap.

Lot 2) 1) ADAV de Bergues (2ème prop) – 2) REV'ALIZES de Lille (1ère prop) – 3) ADAV de Bergues

(1ère prop) – 4) Les Compagnons des jours Heureux de St Germain en Laye

DECIDONS:

<u>Article 1</u>: Est autorisée la passation, par le Pouvoir Adjudicateur, d'un marché pour l'organisation des séjours de vacances hiver et été 2016 conforme au cahier des charges et présentant la meilleure offre de prix, avec :

Lot 1: REV'ALIZES - 73, rue de Turenne - 59000 Lille

Lot 2 : ADAV – 10bis, rue du Collège – 59380 Bergues

Article 2 : Le montant de la dépense est fixé à :

Lot 1: 24.000,00 € HT pour montant mini, et 36.000,00 € HT pour montant maxi.

Lot 2: 30.000,00 ∈ HT pour montant mini, et 52.000,00 ∈ HT pour montant maxi.

Le marché est passé pour une durée de 1 an

<u>Article 3</u>: Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et figurera au Recueil des Actes Administratifs.

14.6 28 DECEMBRE 2015 - ADHESION DROIT DE CITE

Nous, Philippe DUQUESNOY, Maire de Harnes,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014 accordant à Monsieur le Maire les délégations de pouvoir définies dans l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 16 septembre 2013 renouvelant l'adhésion de la commune à l'association Droit de Cité,

Vu la proposition de l'Association Droit de Cité de renouveler le contrat d'engagement adhésion pour l'année 2016,

Sur proposition du Directeur Général des Services,

DECIDONS:

<u>Article 1</u>: Un contrat d'engagement adhésion 2016 est passé avec l'Association Droit de Cité - rue Louis Blériot - pôle associatif - bâtiment G-62420 BILLY MONTIGNY et la commune de Harnes.

<u>Article 2</u>: Le coût de cette adhésion est fixé à $9.478,70 \in (neuf mille quatre cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix centimes) pour l'année 2016, soit une participation de <math>0,77 \in par$ habitant.

Article 3: Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016.

<u>Article 4</u>: Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui, conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et figurera au Recueil des Actes Administratifs.

14.7 28 DECEMBRE 2015 – CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES INFORMATIQUES – MAINTENANCE & ASSISTANCE – CONTRAT N° MP-2015-12-002 – CONTRAT DE LICENCE N° MPL-2015-12-002 – SIS MARCHES

Nous, Philippe DUQUESNOY, Maire de Harnes,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014 accordant à Monsieur le Maire les délégations de pouvoir définies dans l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision L 2122-22 n° 227 du 15 novembre 2010 décidant de la passation d'un contrat des prestations de services informatiques, maintenance et assistance n° MP-2010-10-024 avec la Société SIS MARCHES de Nanterre à compter du 1^{er} janvier 2011, pour une durée maximale de 5 ans.

Considérant que le contrat précité arrive à échéance au 31 décembre 2015 et qu'il y a lieu de le renouveler,

Sur proposition de SIS MARCHES et du Directeur Général des Services,

DECIDONS:

<u>Article 1</u>: Un contrat de prestations de Services Informatiques, Maintenance & Assistance n° MP-2015-12-002 et un contrat de licence n° MPL-2015-12-002 est passé avec SIS MARCHES – 84-88 Boulevard Mission Marchand – CS 90028 – 92411 COURBEVOIE cedex pour le matériel installé au service des marchés publics de la commune.

<u>Article 2</u>: Le présent contrat est conclu pour une durée de un an (période initiale) à compter du 1^{er} janvier 2016. Au-delà de la première année (période initiale), ce contrat et ses éventuels avenants sont reconductibles de façon tacite par période successives de 12 mois consécutifs pour une durée maximale de 5 ans, période initiale comprise. Toutefois, ledit contrat pourra être résilié dans les conditions prévues au contrat.

<u>Article 3</u>: Le montant annuel de la redevance est de $1604 \in HT$. Le prix est révisable à chaque échéance annuelle suivant la formule reprise au contrat.

<u>Article 4</u>: Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui, conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et figurera au Recueil des Actes Administratifs.

14.8 28 DECEMBRE 2015 – FIN DE BAIL DE LOCATION – IMMEUBLE D'HABITATION 2 RUE DU CHATEAU SALINS

Nous, Philippe DUQUESNOY, Maire de Harnes,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014 accordant à Monsieur le Maire les délégations de pouvoir définies dans l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision L 2122-22 n° 2015-051 du 9 mars 2015 accordant la location de l'immeuble sis 2 rue du Château Salins à Monsieur et Madame CHEVALIER Eric,

Considérant que l'article 4 du bail de location prévoit que « Toutefois, le locataire pourra donner congé au bailleur à la date prévisible de réintégration dans son logement familial »,

Considérant que Monsieur et Madame CHEVALIER Eric réintègrent leur logement familial et qu'à cet effet, il y a lieu de mettre fin au bail de location,

Sur proposition du Directeur Général des Services,

DECIDONS:

<u>Article 1</u>: Le bail de location de l'immeuble sis à Harnes 2, rue du Château Salins prend fin au 31 décembre 2015 - 24 heures.

<u>Article 2</u>: Le loyer n'est plus redevable à compter du 1^{er} janvier 2016 - zéro heure.

<u>Article 3</u>: Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui, conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et figurera au Recueil des Actes Administratifs.

14.9 28 DECEMBRE 2015 – FOURNITURE DE DIVERS CARBURANTS A LA POMPE, DE SERVICES DE STATIONS, DE PEAGES DU RESEAU ROUTIER ET DE PARKINGS AINSI QUE LA LIVRAISON DE GNR (GASOIL NON ROUTIER) (N° 668.5.15)

Nous, Philippe DUQUESNOY, Maire de Harnes,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 avril 2014 accordant à Monsieur le Maire les délégations de pouvoir définies dans l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 et les dispositions annexées au présent décret qui constituent le Code des Marchés Publics,

Vu le décret 2008-1334 du 17 décembre 2008 modifiant diverses dispositions régissant les marchés soumis au Code des Marchés Publics,

Vu le décret 2008-1355 du 19 décembre 2008 de mise en œuvre du plan de relance économique dans les marchés publics,

Vu le décret n° 2013-1259 du 27 décembre 2013 fixant les seuils applicables à compter du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2015, aux marchés passés en application du Code des Marchés Publics,

Considérant la procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics,

Vu la nécessité d'allotir de la façon suivante : lot 1 : fourniture nationale de carburants au moyen de cartes accréditives et services associés – lot 2 : fourniture locale de carburants – lot 3 : fourniture de GNR (Gasoil Non Routier),

Vu la nécessité de désigner une société ou des sociétés pour la Fourniture de divers carburants à la pompe, de services de stations, de péages du réseau routier et de parkings ainsi que la livraison de GNR (Gasoil Non Routier),

Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 21 septembre 2015 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) pour une publication mise en ligne le 22 septembre 2015 avec pour date limite de remise des offres fixée au 22 octobre 2015,

Vu les propositions reçues dans les délais et classées comme suit :

Lot 1) 1 - Total Marketing France de Nanterre – 2 - Leclerc de Loison-sous-Lens

Lot 2) Aucune offre

Lot 3) 1 - Dufetel de Dainville

DECIDONS:

<u>Article 1</u>: Est autorisée la passation, par le Pouvoir Adjudicateur, d'un marché pour la fourniture de divers carburants à la pompe, de services de stations, de péages du réseau routier et de parkings ainsi que la livraison de GNR (Gasoil Non Routier), avec les sociétés suivantes.

- Lot 1: Total Marketing 562, avenue du Parc de l'Ile 92000 Nanterre
- Lot 3 : Dufetel Energie 120, avenue de St Exupéry 62000 Dainville

Ces offres sont conformes au cahier des charges et présentant la meilleure offre de prix.

Le lot 2 est infructueux.

<u>Article 2</u>: Le montant de la dépense est fixé à :

Lot 1: montant mini 1.500,00 \in HT, soit 6.000,00 \in TTC.

Lot 2 : montant mini 10.000,00 € HT, soit 40.000,00 € TTC.

Lot 3: *montant mini 2.000,00 € HT, soit 5.000,00 € TTC.*

Le marché est passé pour une durée de 1 an reconductible deux fois pour une durée d'une année chacune.

<u>Article 3</u>: Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et figurera au Recueil des Actes Administratifs.

14.10 30 DECEMBRE 2015 – MISSIONS DE DIAGNOSTIC ET D'ANALYSE DE PRESENCE D'AMIANTE ET PLOMB NECESSAIRES AUX TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE ACCESSIBILITE DANS DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX DE HARNES (N° 673.1.15)

Nous, Philippe DUQUESNOY, Maire de Harnes,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 avril 2014 accordant à Monsieur le Maire les délégations de pouvoir définies dans l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 et les dispositions annexées au présent décret qui constituent le Code des Marchés Publics,

Vu le décret 2008-1334 du 17 décembre 2008 modifiant diverses dispositions régissant les marchés soumis au Code des Marchés Publics,

Vu le décret 2008-1355 du 19 décembre 2008 de mise en œuvre du plan de relance économique dans les marchés publics,

Vu le décret n° 2013-1259 du 27 décembre 2013 fixant les seuils applicables à compter du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2015, aux marchés passés en application du Code des Marchés Publics, Considérant la procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics,

Vu la nécessité de désigner une société ou des sociétés pour Missions de diagnostic et d'analyse de présence d'amiante et plomb nécessaires aux travaux de mise en conformité accessibilité dans divers bâtiments communaux de Harnes

Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 05 novembre 2015 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) pour une publication mise en ligne le 05 novembre 2015 avec pour date limite de remise des offres fixée au 02/12/2015

Vu les propositions reçues dans les délais et classées comme suit :

- 1) Logis Contrôle de Bénifontaine
- 2) AC Environnement de Villeneuve d'Asca
- 3) Artois Coordination Sécurité de Béthune
- 4) Expert Habitat Ing de Avesnes les Bapaume
- 5) Bureau Véritas de Villeneuve d'Ascq
- 6) Diexco de La Chapelle d'Armentières
- 7) Apave de St Laurent Blangy
- 8) Allo Diagnostic de Château Gontier
- 9) Ingédiags de Audruica
- 10) AB expertises de Ronchin

DECIDONS:

<u>Article 1</u>: Est autorisée la passation, par le Pouvoir Adjudicateur, d'un marché avec la société Logis Contrôle – 14, rue Calmette – 62410 Bénifontaine pour effectuer les missions de diagnostic et d'analyse de présence d'amiante et plomb nécessaires aux travaux de mise en conformité accessibilité dans divers bâtiments communaux de Harnes conforme au cahier des charges et présentant la meilleure offre de prix.

<u>Article 2</u>: Le montant de la dépense est fixé à $3.000,00 \in HT$ pour montant mini, et $25.000,00 \in HT$ pour montant maxi. Le marché est passé pour une durée de 1 an

<u>Article 3</u>: Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et figurera au Recueil des Actes Administratifs.

14.11 6 JANVIER 2016 – CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE CULTUREL JACQUES PREVERT – LES SOTTIE'S, RENCONTRES THEÂTRALES INATTENDUES

Nous, Philippe DUQUESNOY, Maire de Harnes,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014 accordant à Monsieur le Maire les délégations de pouvoir définies dans l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2014-313 du 11 décembre 2014 fixant les tarifs de mise à disposition du Centre Culturel Jacques Prévert,

Considérant que la Ligue de l'Enseignement - Union Régionale Nord-Pas-de-Calais de Lille – Centre de ressources régional du théâtre en amateur - organise Les Sottie's au Centre Culturel Jacques Prévert de Harnes,

Sur proposition du Directeur Général des Services,

DECIDONS:

<u>Article 1</u>: D'accorder la mise à disposition du Centre Culturel Jacques Prévert du 8 au 10 janvier 2016 à la Ligue de l'Enseignement - Union Régionale Nord-Pas-de-Calais— Centre de ressources régional du théâtre en amateur — 7 rue Alphonse Mercier — 59000 LILLE pour l'organisation de l'action intitulée « Les Sottie's, rencontres théâtrales inattendues ».

Article 2: Le Centre Culturel Jacques Prévert est mis à disposition à titre gratuit.

<u>Article 3</u>: Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui, conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et figurera au Recueil des Actes Administratifs.

Monsieur le Président : N'oubliez pas vos textes s'il vous plait auprès de Sylvie. Si vous les avez en numérique, n'hésitez pas à les donner en numérique.

La séance est levée à 20 heures 40.

ORDRE DU JOUR

- 1 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
- 2 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL
- 3 GIRZOM CITE D'ARTOIS REGULARISATION ECRITURES
- 4 MARCHES PUBLICS
 - 4.1 AVENANT DE REGULARISATION MARCHE D'ASSURANCE LOT N°2 FLOTTE AUTOMOBILE GAN ASSURANCES
 - 4.2 AVENANT DE MODIFICATION MARCHE A BONS DE COMMANDE « ENTRETIEN DE TOITURES »

5 DETR 2016

- 5.1 ECONOMIES D'ENERGIE REMPLACEMENT DES LANTERNES DE TYPE BOULE PAR DES LANTERNES A LED SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE
- 5.2 CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE RESTAURATION SCOLAIRE CITE BELLEVUE

6 DEMANDE DE SUBVENTION - CONTRAT DE VILLE 2016

- 6.1 FONDS DE TRAVAUX URBAINS (FTU)
- 6.2 SKATE PARK SUR LE COMPLEXE MIMOUN LABELLISE EURALENS
- 6.3 PREVENTION JEUNESSE
- 6.4 FAVORISER L'ENGAGEMENT CITOYEN ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI
- 6.5 LE VOLET PEDAGOGIQUE DU SALON DES RACINES ET DES HOMMES
- 6.6 100 % LAÏCITE 100 % TOLERANCE
- 6.7 LE MUSEE D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE COMME OUTIL D'INSERTION PAR LA CULTURE
- 6.8 NOS QUARTIERS D'ETE PORTES PAR L'ASSOCIATION AGAC
- 6.9 FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS PORTE PAR L'ASSOCIATION AGAC
- 6.10 ATELIER D'ECRITURE PORTE PAR LE CLUB DE PREVENTION AVENIR DES CITES
- 6.11 DECOUVERTE DES METIERS DU RECYCLAGE ET DE LA VALORISATION, PORTE PAR L'ASSOCIATION PAGE
- 6.12 UN MONDE SANS EXCLUSION, PORTE PAR L'ASSOCIATION LE PREVERT

7 DEMANDE DE SUBVENTION - DEVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE DES TERRITOIRES 2016

- 7.1 FONDS DE TRAVAUX URBAINS (FTU)
- 7.2 SKATE PARK SUR LE COMPLEXE MIMOUN LABELLISE EURALENS
- 7.3 FAVORISER L'ENGAGEMENT CITOYEN ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI
- 8 CLASSE DECOUVERTE ECOLES JOLIOT CURIE / PASTEUR
- 9 CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS PERCEVANT PLUS DE 23.000 € DE SUBVENTION COMMUNALE
- 10 CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE D'ARRETS DE BUS SMT
- 11 CONVENTION DE COORDINATION POLICE MUNICIPALE POLICE NATIONALE RENOUVELLEMENT
- 12 MANIFESTATION DES RACINES ET DES HOMMES TARIFS
- 13 CONVENTION AVEC ORANGE EN VUE DU DEPLOIEMENT DU RESEAU DE FIBRE OPTIQUE
- 14 L 2122-22
 - 14.1 30 NOVEMBRE 2015 TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) (N° 669.5.15)
 - 14.2 2 DECEMBRE 2015 REGIE DE RECETTES POUR LA PERCEPTION DES DROITS D'INSCRIPTION A L'ECOLE MUNICIPALE DE SOLFEGE ACTUALISATION ET MODIFICATION ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE
 - 14.3 8 DECEMBRE 2015 REMBOURSEMENT DE SINISTRES
 - 14.4 30 DECEMBRE 2015 SONORISATION, AMENAGEMENT SCENIQUE, CAPTATION VIDEO ET REGIE DIRECTE DE LA CEREMONIE DES VŒUX DU MAIRE DE HARNES LE 22 JANVIER 2016 (N° 672.5.15)
 - 14.5 14 DECEMBRE 2015 ORGANISATION DES SEJOURS DE VACANCES HIVER ET ETE 2016 (N° 665.5.15)
 - 14.6 28 DECEMBRE 2015 ADHESION DROIT DE CITE

- 14.7 28 DECEMBRE 2015 CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES INFORMATIQUES MAINTENANCE & ASSISTANCE CONTRAT N° MP-2015-12-002 CONTRAT DE LICENCE N° MPL-2015-12-002 SIS MARCHES
- 14.8 28 DECEMBRE 2015 FIN DE BAIL DE LOCATION IMMEUBLE D'HABITATION 2 RUE DU CHATEAU SALINS
- 14.9 28 DECEMBRE 2015 FOURNITURE DE DIVERS CARBURANTS A LA POMPE, DE SERVICES DE STATIONS, DE PEAGES DU RESEAU ROUTIER ET DE PARKINGS AINSI QUE LA LIVRAISON DE GNR (GASOIL NON ROUTIER) (N° 668.5.15)
- 14.10 30 DECEMBRE 2015 MISSIONS DE DIAGNOSTIC ET D'ANALYSE DE PRESENCE D'AMIANTE ET PLOMB NECESSAIRES AUX TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE ACCESSIBILITE DANS DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX DE HARNES (N° 673.1.15)
- 14.11 6 JANVIER 2016 CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE CULTUREL JACQUES PREVERT LES SOTTIE'S, RENCONTRES THEÂTRALES INATTENDUES